

Rapport « Ce que vous avez dit » : Séances de mobilisation du CRTC en début de processus

Phase 1 de l'élaboration conjointe d'une
nouvelle politique en matière de
radiodiffusion autochtone

Hôte :

INDIGENOUS
LEADERSHIP
DEVELOPMENT
INSTITUTE INC.

Pour le compte du :



Conseil de la radiodiffusion et des
télécommunications canadiennes

Canadian Radio-television and
Telecommunications Commission

Canada

ISBN : 978-0-660-37673-8

N° de cat. : BC92-114/1-2021F-PDF

À moins d'avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l'administrateur du droit d'auteur du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC). Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne en communiquant avec :

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC)

Ottawa (Ontario)

Canada

K1A 0N2

Tél. : 819-997-0313

Ligne sans frais : 1-877-249-2782 (au Canada seulement)

<https://applications.crtc.gc.ca/contact/fra/librairie>

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, 2021. Tous droits réservés.

Also available in English

Table des matières

Remerciements.....	5
Remerciements spéciaux	6
<i>Démarche</i>	7
Méthodologie.....	7
Questions	8
<i>Obtenir des renseignements sur la manière de consulter et de cerner les besoins</i>	10
Mener des consultations en personne	10
Reconnaître et solliciter la contribution de nations distinctes et de leurs communautés respectives.....	10
Reconnaître l’histoire de la radiodiffusion, la langue et les protocoles culturels autochtones	10
Méthodes de sensibilisation	13
Rémunération des participants	14
Communication sur le processus	14
Recherche	15
Rapport sur la nouvelle politique.....	15
Base de données des principales personnes-ressources.....	16
<i>Qu’est-ce qui fonctionne bien?</i>	17
Le CRTC et le ministère du Patrimoine canadien.....	17
Milieu de la radiodiffusion autochtone	17
Langue.....	18
Radiodiffuseurs	18
Radiodiffuseurs et créateurs de contenu audiovisuel	20
Aboriginal Peoples Television Network (APTN), Inuit TV et CBC North.....	20
Des alliés autochtones dans l’espace de radiodiffusion	21
<i>Enjeux</i>	22
Quelle est la définition du succès?	22
Radiodiffuseurs	22
Infrastructures de radiodiffusion.....	24
Créateurs de musique.....	25
Créateurs de contenu audiovisuel	27
Les radiodiffuseurs grand public ont un rôle important à jouer	28
Représentation des Autochtones travaillant dans le secteur.....	32
Un besoin global d’équité	33
<i>Possibilités</i>	36
Soutien aux radios communautaires autochtones	36
Créateurs de contenu audio	36
Soutien aux artistes autochtones en tant que conteurs.....	37
Soutien aux créateurs autochtones de contenu oral.....	38
Soutien aux émissions offrant des possibilités en matière de santé mentale et de bien-être	38
Travailler avec les jeunes	38
Éducation	39
Formation.....	40

Espaces de formation et de production.....	41
Créer une association pour représenter les radiodiffuseurs autochtones	41
Créer des bases de données	43
Créer des archives.....	44
Le rôle de la CBC et la collaboration avec la CBC*	45
Des communautés disposant de leurs propres politiques de radiodiffusion, infrastructures et financements	45
<i>Financement.....</i>	<i>47</i>
Améliorer le Fonds pour la radiodiffusion autochtone dans le Nord (RAN).....	48
Mettre en place un mécanisme de contributions au développement de contenu autochtone	49
Assurer le financement par des avantages tangibles	49
Créer une base de données des sources de financement	50
Apporter un soutien financier aux langues et à la culture	50
Fournir un financement et d'autres aides des provinces et territoires	51
Égaliser les conditions de financement	51
<i>Le CRTC et la nouvelle politique de radiodiffusion</i>	<i>53</i>
Représentation des Autochtones et sensibilisation au sein du CRTC.....	53
Développer des relations	53
Rôle du CRTC	54
Quelle forme devrait prendre la nouvelle politique?	54
Annexe	56
Séances	56
Participants (par organisation/industrie) :.....	58

Remerciements

Adam Garnet Jones	Felix Quinney	Massey Whiteknife
Alan Greyeyes	Francine Allaire	Mickey Quase
Alethea Arnaquq-Baril	Gavin Tucker	Mise'l Abram
Amy Jacobs	George Marshall	Morris Prokop
Angela Gerbrandt	Graham Marshall	Nathaniel Lyman
Anong Beam	Guylaine St-Onge	Neil Christopher
April Maloney	Hank White	Patrick Periard
Arlene Ikkusek	Helene O'Bomsawin	Paul Fitzpatrick
Ashley Bieniarz	Ila Barker	Randall Moonias
Banchi Hanuse	Java James Jacobs	Rebeka Herron
Beatrice Deer	Jamie Natannah	Réjean Nequado
Belinda Webb	Jared Big Canoe	Rob Ouelette
Benjamin Kunuk	Jarrett Martineau	Robert Ward Jr.
Bert Crowfoot	Jean LaRose	Robert Wood
Bill Polonsky	Jeff Bear	Robyn Campbell
Bonnie Lyall	Jenna Kamingoak	Ross Learn
Brandi Vezina	Jeremy Harpe	Ruben Bunn
Brian Moon	Jesse Wente	Rylan Friday
Brittany Leborgne	Jill Samson	Samuel Cohn- Cousineau
Charlene Moore	Jim Compton	Sandy Maloney
Claude Grenier	Joe Blyan	Sasha McArthur
Corinne Dunphy	Joelle Robillard	Savvy Simon
Cort Gallup	John Mameanskum	Scott Forward
Dallas Arcand	Jordan Waunch	Scott Maynard
Dan David	Judy Gingell	Sean Beaver
Danielle Audette	Judy Vollant	Shane Blyan
Darcy Smith	Julie Grenier	Sherry Staats
David McLeod	Julie O'Bomsawin	Shirley McLean
Debbie Brisebois	Justin Holness	Stacey Aglok
Deborah Charles	Keith Seaboyer	Stuart Desnomie
Deborah Osborne	Kelly Fraser	Susan Swan
Debra Buffalo-Makinaw	Kerr Moraes-Sugiyama	Tania Koenig- Gauchier
Delores Smith	Kerry Swanson	Teena Kakee
Dennis Racette	Kim Logan	Tim Schutz
Derek Squirrel	Kristiana Clemens	Tricia Toso
Derwin Swampy	Kristy Assu	Tyler Hogan
Dez Loreen	Lisa Meeches	Victoria Juenig
Doreen Manuel	Lorraine Lalo	Walter G. Hester
Edward Georgekish	Magnus Mousseau	Wen hu Chen
Eric Faithful	Malaya Qaunirq Chapman	Zacharias Kunuk
Eric Masuskapoe	Marsha Knight	

Remerciements spéciaux

Nous remercions tout particulièrement les aînés et les gardiens du savoir qui ont fait les prières d'ouverture et fourni des conseils pendant les séances :

L'aînée Ann Smith
L'aîné Curtis Ahenakew
L'aîné Daniel Secord
L'aînée Debbie Eisin
L'aînée Diane Smoke

L'aînée Marina James
L'aînée Mary Ekho Wilman
L'aînée Minni Matoush
L'aîné Otsi'tsaken:ra (Charles Patton)
L'aîné Robert Cardinal

Merci aux organisations qui ont tenu des séances sur leur site :

Frobisher Inn Iqaluit
Hôtel Host à Kahnawake
Festival du cinéma ImagineNATIVE
Centre culturel Kwanlin Dun

Centre d'amitié autochtone Mi'Kmaq
River Cree Resort
Centre d'amitié autochtone de Vancouver

Merci aux animateurs et animatrices qui ont contribué à guider ce processus :

Andrew Carrier – Nation métisse du Manitoba
Angie Perkins – Happy Valley-Goose Bay, T.-N.-L.
Barry Indian – Première Nation d'Onigaming, Ont.
Danielle Saddleman – Bande autochtone
Okanagan, C.-B.
Jenelle Duval – Première Nation Qalipu, T.-N.-L.

Leona McIntyre – Nation métisse du Manitoba
Michael Denny – Nation Eskasoni Mi'Kmaq, N.-É.
Mona Burors – Nation métisse du Manitoba
Susan Swan - Première Nation du lac Manitoba,
Man.

En mémoire

Nous tenons à mentionner tout particulièrement la participation enthousiaste, les commentaires passionnés et les suggestions sincères de Mme **Kelly Fraser** lors de la séance de mobilisation tenue à Winnipeg les 24 et 25 juin 2019 - ainsi que la performance musicale impromptue qu'elle nous a si généreusement offerte à un moment donné au cours de cette séance. Originaire du Nunavut, Kelly était une auteure-compositrice-interprète inuite dont la carrière s'est épanouie en 2013, lorsque sa reprise en inuktitut de la chanson de Rihanna, *Diamonds*, est devenue virale. Son deuxième album, *Sedna*, a été mis en nomination pour un prix Juno du meilleur album de musique autochtone en 2018. Elle a remporté un prix Indspire en 2019 pour avoir utilisé sa musique pour renforcer et promouvoir la culture et la langue inuites. Elle était extrêmement populaire auprès des jeunes autochtones et était bien connue comme défenseur des communautés inuites, faisant la promotion de leurs droits et dénonçant les méfaits de la colonisation et des stéréotypes autochtones. Malheureusement, Kelly est décédée le 24 décembre 2019, à l'âge de 26 ans. Elle était un «diamant» que nous n'oublierons jamais.

Démarche

En juin 2019, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a lancé un processus d'élaboration conjointe en trois phases¹ d'une nouvelle politique en matière de radiodiffusion autochtone avec les radiodiffuseurs, les créateurs de contenu et le public des communautés des Premières Nations, des Métis et des Inuits. L'objectif de ce processus est de moderniser le cadre réglementaire existant² afin que le système de radiodiffusion canadien puisse mieux répondre aux besoins des peuples autochtones, aujourd'hui et à l'avenir.

Le CRTC a reconnu que les radiodiffuseurs et les créateurs de contenu autochtones sont les mieux qualifiés pour déterminer et répondre aux besoins de leur public. Par conséquent, dans le cadre de ce processus, le CRTC sollicite leur avis sur ce qui devrait être pris en compte dans une nouvelle politique en matière de radiodiffusion autochtone.

Ce processus comporte trois phases :

1. Phase 1 : à partir de l'été 2019, des séances de mobilisation ont été tenues à l'échelle nationale, avec des radiodiffuseurs, des créateurs de contenu et des artistes autochtones. Le Conseil a recueilli différents points de vue et expériences auprès des peuples autochtones afin de cerner leurs besoins actuels et futurs en matière de services traditionnels et numériques au sein du système canadien de radiodiffusion et déterminer les enjeux particuliers sur lesquels se pencher dans la nouvelle politique.
2. Phase 2 : en se fondant principalement sur les renseignements obtenus lors des séances de mobilisation en début de processus, le Conseil publiera un avis de consultation afin d'obtenir des commentaires supplémentaires des Autochtones et des non-Autochtones sur la façon dont le système canadien de radiodiffusion peut le mieux répondre aux intérêts des peuples autochtones en matière de radiodiffusion à l'avenir.
3. Phase 3 : à la suite de la consultation publique, le Conseil présentera ses points de vue préliminaires aux participants autochtones afin de leur donner l'occasion de formuler de nouvelles observations sur les conséquences possibles de la politique proposée.

Methodologie

Au total, douze séances de mobilisation ont été organisées partout au Canada sur une période de sept mois, de juin 2019 à février 2020. Les séances ont été animées par l'Indigenous Leadership Development Institute (ILDII) avec une équipe d'hôtes et d'animateurs autochtones. Les séances se sont déroulées dans l'Est, dans l'Ouest et dans le Nord et ont réuni des membres des Premières Nations, des Inuits et des Métis qui jouent un rôle dans les industries autochtones de la radiodiffusion et de la création de contenu au Canada, notamment des radiodiffuseurs et des télédiffuseurs, des producteurs de contenu audio et audiovisuel et des musiciens autochtones, ainsi que d'autres personnes qui soutiennent ces groupes. L'ILDII a fait appel à autant de personnes du secteur qu'elle a pu repérer, localiser et contacter, pour assister à une séance près de chez elles. Une compensation financière conforme aux politiques du Conseil du Trésor était prévue pour les frais de voyage, au besoin. Une liste des participants est annexée au début du présent rapport. Ceux qui n'ont pas pu assister aux séances en personne ou aux téléconférences ont été invités à présenter leurs commentaires et leurs mémoires par écrit.

¹ Voir l'avis d'instance CRTC 2019-217 : <https://crtc.gc.ca/fra/archive/2019/2019-217.htm>.

² Pour en savoir plus sur la politique actuelle en matière de radiodiffusion autochtone, veuillez consulter le lien : <https://crtc.gc.ca/fra/comm/ppl/pol.htm>.

Les séances ont eu lieu dans les régions suivantes :

- Québec (Gatineau)
- Alberta
- Yukon
- Manitoba
- Ontario (Toronto)
- Nouvelle-Écosse
- Québec (Kahnawake)
- Nunavut
- Colombie-Britannique

Trois téléconférences ont été organisées pour tenir compte des fuseaux horaires de l'Est et de l'Ouest.

Questions

Un guide de discussion a été créé et remis à tous les participants. Quatre questions ont été posées.

- 1. De quelle façon aimeriez-vous participer à l'élaboration conjointe d'une nouvelle politique en matière de radiodiffusion autochtone? Comment souhaitez-vous être consulté?**
- 2. De quelle façon pouvez-vous (ou votre organisme) obtenir du succès dans l'industrie de la radiodiffusion autochtone?**
 - De quoi les radiodiffuseurs autochtones (c'est-à-dire les services de diffusion à la radio, à la télévision et en ligne) ont-ils besoin pour obtenir du succès au Canada et pour promouvoir leurs services à l'étranger?
 - De quoi les créateurs de contenu autochtones (c'est-à-dire les créateurs de musique, de nouvelles, de films, d'émissions de télévision et de toute autre programmation audio ou audiovisuelle créée pour diffusion traditionnelle ou en ligne) ont-ils besoin pour obtenir du succès au Canada et à l'étranger?
 - Comment les radiodiffuseurs (à la fois la radio et la télévision traditionnelles et les services de diffusion en ligne) favorisent-ils le succès des artistes dans les domaines de la création orale, de la musique et de l'interprétation au Canada et à l'étranger?
- 3. À votre avis, dans quelle mesure le système de radiodiffusion au Canada répond-il aux besoins et aux intérêts des peuples autochtones (notamment au moyen de possibilités de programmation et d'emploi dans ce secteur)?**
 - Quels sont les défis associés à la satisfaction de ces besoins?
 - De quelle façon ces défis peuvent-ils être relevés?
- 4. Qu'est-ce qui fonctionne bien? Quelles améliorations pourraient être apportées au système de radiodiffusion au Canada pour offrir une programmation qui reflète les cultures et les langues des peuples autochtones?**
 - Que faut-il faire pour mieux refléter les cultures et les langues des peuples autochtones dans cette programmation?
 - Quels sont les défis associés au reflet des cultures et des langues des peuples autochtones dans le contenu de la programmation? Qu'est-ce qui fonctionne (quels sont les exemples de réussite)?
 - De quelle façon les défis peuvent-ils être relevés?

Les participants ont répondu à ces questions, mais pas toujours dans cet ordre; en effet, les questions ont servi de point de départ pour échanger des perspectives et des points de vue.

SVP, prendre note que ce rapport reflète divers points de vue. Ainsi, un énoncé tel que « les participants ont indiqué » ne signifie pas nécessairement que tous les participants de chacune des séances seraient en accord avec l'énoncé. De plus, comme le présent rapport traite de ce qui a été entendu lors des séances, son objectif est de témoigner de ce qui y a été mentionné. En ce sens, le rôle du CRTC n'était pas de contester ou de corriger les déclarations ou impressions qui lui étaient communiquées.

Ce que vous nous avez dit / ce qui a été dit

Obtenir des renseignements sur la manière de consulter et de cerner les besoins

Mener des consultations en personne

Les participants estimaient qu'il est extrêmement important que le processus d'élaboration conjointe de la politique comprenne une consultation en personne avec les communautés. Au cours de ces consultations, l'objectif des réunions avec les membres des communautés doit être expliqué, et le processus global doit être décrit, y compris la manière dont les renseignements recueillis seront partagés et utilisés. La consultation devrait fournir un aperçu des politiques standard du CRTC afin que chacun ait d'abord une connaissance de base du cadre réglementaire actuellement en vigueur. Des tables rondes, similaires aux séances de mobilisation, sont fortement conseillées, afin que les gens puissent s'exprimer mais aussi avoir la possibilité de discuter de leurs points de vue avec d'autres participants et avec le CRTC.

Reconnaître et solliciter la contribution de nations distinctes et de leurs communautés respectives

Au cours des séances, les participants ont exprimé l'importance de reconnaître les groupes distincts parmi les Premières Nations, les Inuits et les Métis. Ils ont exprimé leur inquiétude quant à l'utilisation d'une stratégie globale, car chaque nation a ses propres besoins; la politique devrait donc découler des perspectives de chaque groupe. L'adoption d'une approche pan autochtone peut avoir pour effet d'aliéner des groupes et d'écarter des points de vue valables.

Une autre approche suggérée par les participants est de consulter les territoires traditionnels ou de mener une consultation nation par nation. Cette façon de faire pourrait mieux refléter l'inégalité entre différentes communautés parmi les Premières Nations, les Inuits et les Métis. Les participants ont souligné l'importance de tenir compte du fait que certaines communautés souveraines ne reconnaissent pas le CRTC, puisqu'il s'agit d'une organisation gouvernementale d'une autre nation, et que les peuples autochtones ont le droit de tracer leur propre voie.

« Nous devons raconter notre histoire au reste du monde, car ce que nous disons est important » - Participant

Reconnaître l'histoire de la radiodiffusion, la langue et les protocoles culturels autochtones

Histoire de la radiodiffusion autochtone

Les participants ont noté que l'histoire de la radiodiffusion autochtone doit être reconnue. Ils ont estimé qu'un bref rappel de l'histoire démontrerait comment nous en sommes arrivés au point où nous en sommes aujourd'hui, et que cela fournirait un certain contexte. Ce rappel devrait inclure la façon dont la radiodiffusion autochtone a commencé et mentionner l'importance d'utiliser la radiodiffusion afin d'aider à

préserver les langues autochtones, et montrerait également comment la radio et la télévision ont évolué. Il a été noté que tous les récits doivent être consignés.

Selon les expériences antérieures, les participants ont noté que la première règle du colonialisme est de discréditer ou de marginaliser d'une autre manière les institutions autochtones. Cela s'est produit par l'établissement de politiques restrictives, de relations gouvernementales inefficaces et d'une bureaucratie excessive, et par la création de situations où les points de vue des Autochtones ne sont pas pris en compte. Cette consultation est nécessaire, car elle fournira une plateforme permettant aux voix des Autochtones de se faire entendre.

Utilisation des langues autochtones et formulation respectueuse

Tout au long du processus de consultation, et avec l'élaboration d'une nouvelle politique, les participants ont noté que la souveraineté des peuples autochtones devrait être prise en compte. L'une des façons de le faire au cours de ce processus est de reconnaître que de nombreuses langues autochtones sont parlées dans tout le Canada. (Cela est d'autant plus pertinent considérant que la radiodiffusion joue un rôle essentiel dans la préservation et la revitalisation des langues autochtones traditionnelles.)

En plus de communiquer dans différentes langues autochtones, les participants ont déclaré que les entités gouvernementales devraient prendre le temps d'écouter les points de vue des Autochtones, même s'ils ne semblent pas se rapporter à une politique ou une façon de faire existante. Ce qui est dit peut révéler certains des problèmes fondamentaux qui doivent être résolus.

Les participants ont souligné l'importance du choix et de la signification des mots utilisés dans la nouvelle politique, qui doivent être respectueux des peuples autochtones. Ils ont souligné que la formulation utilisée par le CRTC est souvent condescendante; par exemple, que les peuples autochtones occupent une « place particulière »³ dans la société canadienne alors qu'en pratique, cela est rarement démontré. Un autre exemple est l'utilisation du mot « *native* » en anglais dans la Politique actuelle du CRTC, qui est considéré par certains Autochtones comme désobligeant. Un troisième exemple est l'insistance à diffuser des contenus en anglais ou en français dans les communautés, alors qu'aucune de ces langues n'est parlée ni comprise par les membres des communautés.

« Le langage utilisé doit refléter notre souveraineté; nous voulons que les peuples autochtones soient honorés de façon positive. Cela peut être plus dynamique et inspirant. » - Participant

Les participants ont noté que les consultations devraient être menées dans les langues autochtones chaque fois que c'est possible, car des discussions qui respectent les langues et cultures encourageront une plus grande participation des peuples et des communautés autochtones. Cela nécessitera des traducteurs et des interprètes. Le respect des traditions orales par la promotion de la pratique des langues autochtones en personne peut contribuer à effacer les obstacles et à encourager la participation.

Faire participer les jeunes, les aînés et les gardiens du savoir

Les participants ont noté que la participation des jeunes et des aînés est nécessaire pour l'orientation et la sagesse. Il est important de recueillir les points de vue des jeunes, car ils sont représentatifs sur le plan générationnel. Les jeunes doivent être inspirés et encouragés et bénéficier d'une plateforme leur permettant de parler et d'être entendus. Ils ont souligné l'importance de communiquer avec les entités qui ont ce lien

³ Cette formulation figure dans la *Loi sur la radiodiffusion*, sous-alinéa 3(1)d)(iii) : <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/B-9.01/page-1.html>, mais elle est également reprise dans les documents du CRTC.

avec les jeunes. Parmi les exemples, on peut citer le Conseil national des jeunes et les organisations autochtones pour les jeunes, ou encore les services à la jeunesse d'associations autochtones.

Les participants ont déclaré que la création d'un conseil des aînés serait précieuse pour ce processus, car les aînés fournissent des conseils moraux et éthiques et fournissent la vérité traditionnelle qui est nécessaire. Ils ont souligné l'importance de susciter la participation des aînés, puisqu'ils agissent en tant que détenteurs de droits à la sagesse spirituelle et culturelle. En outre, lorsque des renseignements sont communiqués, ils doivent être protégés. C'est le rôle des gardiens du savoir, qui devraient également participer, puisqu'il est de leur responsabilité de préserver les connaissances et les enseignements traditionnels.

Les participants ont fait remarquer que les aînés et les gardiens du savoir devraient recevoir une rémunération équitable, comme tout autre expert-conseil. Dans les communautés des Premières Nations, du tabac devrait être donné aux aînés en échange des renseignements fournis. Cela témoigne du respect à l'égard de leur connaissance de la culture et des traditions.

« Les aînés sont la base de l'industrie » - Participant

Protocole et représentation

De nombreux participants ont fait remarquer que la cérémonie doit faire partie de ce processus. Le respect de la cérémonie garantira que ce sont les peuples autochtones qui fixent les modalités de la nouvelle politique et que celle-ci est bien faite. Il a également été noté que, dans le cadre du protocole, un processus doit être mis en œuvre pour faire progresser les choses. Une fois la consultation élargie terminée, les participants ont déclaré que la prochaine étape devrait inclure la distribution d'ébauches de politiques de façon à voir à ce que les renseignements recueillis soient saisis correctement et avec précision.

Les participants ont déclaré que toutes les catégories d'acteurs autochtones de l'industrie de la radiodiffusion doivent participer. Cela inclut les créateurs de contenu à l'écran, les artistes dans les domaines de la musique et de l'audiovisuel, les cinéastes, le personnel de stations de télévision, les créateurs d'épisodes Web, les producteurs de médias interactifs, les techniciens de la radiodiffusion, etc. Il faut également mettre l'accent sur ceux qui veulent travailler dans l'industrie et sur les besoins des publics autochtones. Dans le cadre du projet global, chacun de ces groupes doit faire entendre sa voix.

Dans l'ensemble, les participants ont noté qu'une mobilisation significative devrait permettre de reconnaître les différents besoins au Canada. Lorsque des séances sont organisées dans tout le Canada, elles doivent refléter les réalités des communautés urbaines et rurales et des gouvernements autochtones. C'est une approche fondée sur les droits. Les séances doivent être animées par des Autochtones. Les participants ont souligné l'importance d'organiser des séances communautaires, et d'assurer l'inclusion des communautés nordiques et éloignées.

Il a été souligné que les peuples autochtones ne peuvent pas être considérés comme un seul grand groupe. Il est nécessaire de reconnaître les groupes distincts, c'est-à-dire de faire la différence entre Premières Nations, Métis et Inuits. Il existe plus de 600 Premières Nations au Canada. Il existe des communautés métisses en Ontario et dans les provinces de l'Ouest, mais d'autres également qui s'identifient comme telles au Québec et dans les Maritimes. Les Inuits vivent pour la plupart dans le Nord du Canada et sont répartis dans plus de 50 communautés sur le territoire du Nunavut, au Nunavik (Nord du Québec), au Nunatsiavut et au NunatuKavut (Labrador) ainsi que dans les Territoires du Nord-Ouest, en particulier autour de l'océan Arctique, dans la région désignée des Inuvialuit.

Les participants ont souligné que tout au long du processus de consultation, il est important d'avoir la représentation des Inuits. Le Nunavut est un cas particulier; c'est une énorme zone géographique avec une population en grande partie composée d'Inuits, et les personnes participant au secteur de la radiodiffusion au Nunavut ont des relations et des partenariats bien établis. Les participants ont mentionné des entités en particulier qui devraient être consultées : Nunavut Film, le nouveau réseau de télévision inuit, et surtout Inuit Tapiriit Kanatami (ITK), l'association qui représente les Inuits.

« Le problème, quand on a affaire à un organisme gouvernemental fédéral, est que les Inuits sont mis de côté » - Participant

Pour que les participants comprennent le but de toute séance de collecte de renseignements, il convient de leur faire bien comprendre ce qui est demandé et de leur faire parvenir ces informations avant les séances afin qu'ils aient le temps d'y réfléchir. Les participants ont souligné que ce processus n'est pas une question d'opinions politiques; il doit plutôt tenir compte des besoins des communautés, de leurs expériences, des problèmes d'accès aux services de radiodiffusion et du type de contenu qui leur importe.

Les participants ont souligné le manque de compréhension des traditions, de l'histoire, de la culture et des peuples autochtones de la part des principaux radiodiffuseurs; ils ont estimé que c'est la raison pour laquelle les émissions sont parfois considérées comme insensibles. Une fois la politique créée, des séances d'information devraient être organisées par le CRTC, à l'intention des Autochtones et des non-Autochtones.

Méthodes de sensibilisation

Les participants à chaque séance ont souligné que la représentation des Autochtones est essentielle dans toutes les discussions et à toutes les phases de l'élaboration conjointe de la politique en matière de radiodiffusion autochtone. Différentes personnes doivent être incluses dans les consultations, c'est-à-dire celles qui n'ont pas participé aux séances de mobilisation tenues au cours de la première phase. Il devrait y avoir des réunions et des forums organisés de la même manière que ces séances de mobilisation, afin de pouvoir recueillir des contributions qui reflètent les besoins des communautés. Les participants ont également noté que la consultation doit être transparente et doit être basée sur des principes de recherche de consensus.

Divers moyens de sensibilisation ont été recommandés au CRTC :

- la radio, en utilisant les infrastructures existantes pour faciliter la discussion, y compris les stations de radio communautaires autochtones (c'est-à-dire ce que le CRTC définit comme de « Type A »);
- la programmation locale en direct;
- les stations de télévision communautaires;
- la diffusion en continu en direct;
- la technologie Internet comme solution pour les séances;
- la tenue de rassemblements en ligne;
- les médias sociaux, en particulier Facebook, et le réseautage social;
- le courriel;
- un site Web pour recevoir des commentaires;
- des forums en ligne;
- la téléconférence;
- des appels téléphoniques directs.

Une combinaison de différents styles de consultation a été recommandée :

- des forums de discussion partout au Canada;
- des séances de discussion ouverte;
- des tables rondes;
- des séances de mobilisation;
- des réunions de consultation;
- des groupes de travail;
- des sondages;
- des portails;
- la formation d'un comité de radiodiffuseurs autochtones pour aider le CRTC dans ses consultations (pour favoriser l'adhésion);
- l'obtention de commentaires de la part des petites communautés;
- la participation des aînés, des jeunes autochtones;
- l'organisation de réunions par l'intermédiaire des responsables des communications et des dirigeants des communautés.

Les participants ont déclaré que le CRTC devrait visiter les communautés en personne et prendre le temps de s'asseoir avec les gens, de les écouter et de leur expliquer le rôle du CRTC. Les visites en personne aideront le CRTC à comprendre comment la radiodiffusion est utilisée dans la communauté. Des annonces sur le processus peuvent être faites par toutes les stations de radio autochtones et par APTN (Aboriginal Peoples Television Network). L'établissement de liens avec les artistes de musique peut se faire par l'intermédiaire des stations de radio et pour ce qui est des créateurs audiovisuels, par l'intermédiaire du Bureau de l'écran autochtone.

Rémunération des participants

Les participants ont noté que le processus de consultation devrait être mené de manière équitable et respectueuse. Plusieurs participants ont estimé qu'eux-mêmes, et d'autres qui seront consultés à l'avenir, devraient être rémunérés pour leur temps, leurs connaissances et leur expertise. Cela inclurait tous les participants, même ceux qui sont indépendants (c'est-à-dire qui se représentent eux-mêmes, plutôt qu'un radiodiffuseur, une communauté, une organisation ou une association), car cela leur enlève du temps pour leurs autres priorités. La rémunération peut se faire par le biais d'honoraires (en espèces), de cartes-cadeaux, de cadeaux, de tabac pour les aînés, etc. Cette rémunération doit également s'appliquer à l'examen de l'ébauche de rapport final ou de politique. Il est important de réduire le nombre d'obstacles à la participation, donc si un voyage est nécessaire pour participer aux séances, ces dépenses devraient être remboursées en raison du coût élevé du transport.

Il a été réitéré que les aînés et les gardiens du savoir qui sont consultés sur toute politique du CRTC devraient être rémunérés équitablement pour leurs connaissances.

Communication sur le processus

Les participants ont noté que la communication est essentielle dans ces mobilisations et que toutes les personnes concernées doivent être tenues informées tout au long du processus. En tant que contributeurs, les participants doivent savoir ce qui est envisagé, doivent avoir le temps d'examiner les documents et de décider des moyens d'améliorer les politiques et de fournir des recommandations. Dans l'ensemble, cette approche ne doit pas être descendante mais doit faire participer tous les membres de la communauté.

« Notre voix compte » - Participant

Un portail devrait être créé pour maintenir la communication ouverte. Les participants ont également convenu qu'ils ont la responsabilité de s'assurer que leurs propres communautés soient mises au courant par des canaux de communication appropriés.

Recherche

De nombreuses études et recherches ont déjà été menées sur les questions, les besoins, les défis et les solutions proposées en matière de radiodiffusion et de création de contenu autochtones. Par exemple, il existe de nombreuses études pertinentes accessibles auprès du Bureau de l'écran autochtone⁴. Les participants ont également suggéré que le CRTC consulte l'étude nationale sur la musique autochtone⁵ qui a été publiée à l'automne 2019.

« Nous n'avons pas besoin d'autres études. Les peuples autochtones ne veulent plus être étudiés ». - Participant

Néanmoins, si des recherches supplémentaires sont nécessaires au cours de ce processus, il est important de suivre les principes PCAP (propriété, contrôle, accès et possession). La propriété intellectuelle doit également être protégée.

Il a été déterminé que l'étude des trois éléments suivants devait être approfondie :

- le système de redevances existant et son impact sur les musiciens autochtones;
- les intérêts et les préférences des jeunes autochtones en matière d'applications, de nouvelles technologies et de choix de contenu;
- la musique autochtone internationale, et comment atteindre des objectifs communs.

Rapport sur la nouvelle politique

Avec un soutien financier, quelqu'un devrait organiser un rassemblement pour annoncer la politique et célébrer les réalisations des peuples autochtones. Ce rassemblement attirera une attention positive des médias en mettant en évidence la nouvelle politique qui a été mise en place, et servira d'instrument pour mettre en valeur les talents autochtones.

En plus de la politique complète, une version abrégée du document doit être fournie aux radiodiffuseurs et aux créateurs de contenu autochtones afin qu'ils puissent l'examiner rapidement.

À la fin du processus, un organisme national devrait être créé (nous y reviendrons plus tard) pour établir une fiche de résultats reflétant la situation actuelle des radiodiffuseurs, avec des « mesures à prendre » pour détailler ce qui doit être fait, quand chaque activité commencera et quand les résultats ont été atteints.

⁴ Plusieurs rapports et publications sont accessibles à partir du lien suivant : <https://iso-bea.ca/fr/ressources/publications/>

⁵ Étude nationale sur l'impact de la musique autochtone, 13 novembre 2019. Accessible à l'adresse suivante : https://corporate.aptn.ca/wp-content/uploads/2019/11/APTN_NIMIS_Report_FRE-1.pdf

Base de données des principales personnes-ressources

Les participants ont noté qu'une base de données des principales personnes-ressources est nécessaire pour permettre la mise en commun des connaissances au sein du milieu de la radiodiffusion autochtone, et surtout pour communiquer toutes les phases de ce processus d'élaboration conjointe. La base de données devrait inclure les radiodiffuseurs et télédiffuseurs autochtones, ainsi que les créateurs de contenu audiovisuel, les producteurs, les programmeurs, les acteurs et les équipes de tournage autochtones. Les créateurs de contenu oral et audio, y compris les journalistes de radiodiffusion, les humoristes, les interprètes de musique, les auteurs de chansons, les producteurs de musique et les agents d'artistes autochtones font également partie intégrante du processus. Toute association ou organisation dirigée par des Autochtones et liée à cette industrie, lorsqu'elle existe, doit également être incluse dans la base de données des personnes-ressources.

Une fois le processus d'élaboration conjointe achevé, cette base de données de personnes-ressources principales devrait être tenue à jour. Elle peut être utilisée à la fois par les principaux radiodiffuseurs et les organisations non autochtones pour repérer et communiquer facilement avec le personnel de l'industrie, et rester en contact les uns avec les autres. Certains participants ont estimé que le CRTC devrait être chargé de tenir à jour les coordonnées de ces personnes-ressources, tandis que d'autres ont estimé qu'elles devraient être gérées par une organisation autochtone; dans tous les cas, la base de données devrait être tenue à jour.

Qu'est-ce qui fonctionne bien?

Le CRTC et le ministère du Patrimoine canadien

Tout au long des séances, les participants ont dit être reconnaissants que le CRTC prenne le temps de rencontrer les radiodiffuseurs et les créateurs de contenu dans les communautés autochtones pour obtenir leurs commentaires. L'approche adoptée lors de ces séances était respectueuse et courtoise. Les participants ont noté qu'il était formidable de rencontrer le personnel du CRTC et qu'ils étaient reconnaissants que des Autochtones animent les séances.

Au cours des séances, il a été noté que la relation entre le ministère du Patrimoine canadien et les radiodiffuseurs fonctionne bien depuis 1984, mais qu'elle pourrait être meilleure et doit être renforcée. En ce qui concerne la télévision, les participants ont reconnu que la nouvelle mesure du CRTC visant à inciter les grands diffuseurs à inclure des émissions audiovisuelles autochtones⁶ pouvant être utilisées dans le cadre des dépenses en émissions canadiennes est animée de bonnes intentions et profite aux principaux diffuseurs commerciaux, bien qu'il ne soit pas clair comment elle est mesurée ni si elle profite aux producteurs autochtones.

Les participants ont noté que des améliorations étaient nécessaires dans l'ensemble de la *Loi sur la radiodiffusion*⁷. De façon globale, la Loi doit inclure davantage de références aux peuples autochtones et au soutien des émissions autochtones, mais les participants comprenaient également que le CRTC n'est pas responsable de la modification de la législation gouvernementale (c'est le travail de Patrimoine canadien). Les participants ont reconnu le soutien financier et les efforts de Patrimoine canadien et du CRTC pour établir un grand diffuseur national autochtone il y a deux décennies : APTN.

Milieu de la radiodiffusion autochtone

Les participants ont souligné de nombreuses réalisations et ont reconnu que les Autochtones travaillant dans l'industrie des médias ont fait et continuent de faire de grands progrès. Au fil des ans, le milieu de la radiodiffusion autochtone au Canada a fait preuve d'une grande résilience et s'est montré unique. APTN est le premier radiodiffuseur national autochtone à avoir été créé dans le monde. De nombreux artistes de musique talentueux qui ont fait leurs débuts dans des stations de radio autochtones ont reçu des éloges non seulement de la communauté autochtone, mais aussi du monde entier. Les festivals de musique et de cinéma autochtones sont très fréquentés et présentent une variété de contenus qui peuvent être diffusés à la radio et à la télévision, attirant parfois encore plus l'attention au niveau international qu'au Canada. La plupart de ces succès ont été obtenus « avec très peu de moyens » et ont été une source de grande fierté.

« Nous sommes très résilients » - Participant

Le Nunavut a été identifié comme un cas particulier qui a des besoins uniques. Le Nunavut est principalement peuplé d'Inuits. C'est un territoire aux frontières définies et aux revendications territoriales réglées et clairement comprises. Les personnes participant à la radiodiffusion au Nunavut travaillent bien

⁶ Dans la décision de radiodiffusion CRTC 2017-148, le Conseil a noté que des groupes désignés de grands radiodiffuseurs privés peuvent jouer un rôle important en donnant accès à une programmation qui reflète les peuples autochtones au Canada, et a donc mis en place une mesure incitative pour encourager ce type de programmation. Consulter les articles 85 et 86 de la décision à l'adresse : <https://crtc.gc.ca/fra/archive/2017/2017-148.htm>.

⁷ Les séances de mobilisation et la rédaction de ce rapport ont précédé le dépôt du projet de loi pour réviser la *Loi sur la radiodiffusion* à l'automne 2020.

ensemble et cette région est connue pour avoir établi de solides relations au sein de son milieu de la radiodiffusion.

Langue

Les participants ont qualifié l’Australie et la Nouvelle-Zélande comme des endroits où il y a eu un grand succès avec la diffusion en langues autochtones à la radio et à la télévision. Les gouvernements de ces pays offrent un niveau élevé de soutien aux radiodiffuseurs autochtones, avec des programmes durables et bien financés. L’investissement dans le contenu autochtone en anglais et dans les langues traditionnelles a été couronné de succès, non seulement dans ces deux pays, mais aussi dans le monde entier.

Au Canada, plusieurs participants ont mentionné la station de radio des Premières Nations de la communauté de Bella Coola en Colombie-Britannique, qui se distingue par l’intégration de la langue autochtone dans sa programmation⁸. Il s’agit d’un excellent exemple de radiodiffuseur des Premières Nations comptant des professionnels œuvrant à la station qui parlent la langue traditionnelle de la communauté et en favorisent l’utilisation dans la programmation radio.

Les participants ont noté qu’APTN a pour mandat de fournir un pourcentage précis de programmation dans diverses langues autochtones. Un exemple unique est celui d’un match de hockey récemment commenté en langue crie des plaines sur APTN; les participants ont également rappelé des moments où l’hymne national a été chanté dans différentes langues autochtones lors de matchs de la LNH. Toutefois, cela ne suffit pas; ils ont déclaré qu’il était important de créer une politique qui encourage l’utilisation des langues autochtones dans tout le système de radiodiffusion au Canada. Bien que cela se produise rarement en radiodiffusion commerciale, lorsque les langues autochtones sont entendues à la radio ou à la télévision grand public, ou lorsque des émissions de télévision populaires ont été doublées de l’anglais ou du français en une langue autochtone, ce sont les moments où les participants sentent que des progrès commencent à être réalisés.

Radiodiffuseurs

Les participants ont noté le succès que les stations de radio dans les communautés ont eu grâce à leur travail acharné et au soutien reçu au sein du milieu. Ils ont reconnu l’importance pour les stations communautaires de travailler ensemble et d’apprendre les unes des autres, tout en restant indépendantes. Même s’ils estiment qu’il reste beaucoup à faire, les participants sont très fiers de leurs réalisations et il est important de reconnaître leurs efforts. Certains participants ont fait remarquer qu’ils gèrent leurs stations par amour de la musique, pour soutenir leurs artistes locaux et pour les membres de leur communauté, sachant qu’il n’y a pas ou peu d’argent à en retirer. La musique peut créer une ambiance, remonter le moral et rappeler aux gens les bons moments du passé. Les stations de radio constituent également un outil de communication essentiel dans leurs communautés, en fournissant des nouvelles et des informations importantes qui permettent à leurs résidents de se sentir en sécurité et de se divertir.

Les participants ont reconnu qu’une plus grande attention est désormais accordée à la musique autochtone, avec pour résultat qu’il existe maintenant une cohorte d’artistes autochtones à succès. Cela est dû non seulement aux stations de radio autochtones, mais aussi au travail et à la contribution de certaines organisations locales et provinciales de musique autochtone dont les efforts ont permis de mieux soutenir et reconnaître ces artistes. Les participants ont particulièrement souligné l’excellent travail effectué par

⁸ Nuxalk Radio (CKNN-FM) est une station de radio communautaire autochtone de type A qui diffuse depuis le village Nuxalk de Q’umk’uts’ (Bella Coola) et également en ligne (<http://nuxalkradio.com/about>).

Manitoba Music⁹ pour promouvoir, représenter, agir comme centre et fournir un débouché à la création musicale autochtone et pour aider les artistes de musique autochtones. L'importance de créer des communautés musicales autochtones similaires dans d'autres régions du pays a été mentionnée à plusieurs reprises. Il existe d'autres communautés et les participants ont exprimé le souhait sincère qu'elles connaissent le même succès.

Les participants ont également noté une augmentation du nombre d'artistes autochtones qui ont signé un contrat avec une maison de disque et dont la musique est désormais plus reconnaissable sur les radios grand public. L'émission Indigenous Music Countdown¹⁰, produite par NCI-FM de Winnipeg, est le plus ancien palmarès de musique autochtone au Canada et fournit une liste hebdomadaire des grands succès (Top 40)¹¹. Elle est captée par d'autres stations autochtones dans tout le pays et peut également être écoutée sur SiriusXM. Parce que les musiciens autochtones sont régulièrement entendus sur ces stations, ils sont fiers de leur travail et sont inspirés par cette reconnaissance. Ils sont également correctement rémunérés par le système de redevances. Les participants ont estimé qu'il devrait y avoir davantage d'émissions de ce type diffusées dans tout le pays.

Grâce à la radiodiffusion, les peuples autochtones se réapproprient leur langue et leur culture. Il a été mentionné à plusieurs occasions que les peuples autochtones sont fiers de diffuser dans leur propre langue. En outre, l'humour est souvent utilisé comme moyen de communication entre eux et avec tous les Canadiens. Les participants ont mentionné plusieurs humoristes autochtones, dont Howie Miller, Don Kelly, Ryan McMahon et Candy Palmater, pour n'en citer que quelques-uns. Ils ont fait remarquer que le fait de raconter leurs histoires avec humour contribue à éliminer les stéréotypes sur les peuples autochtones.

Les participants ont noté que de nombreux auditeurs écoutent la radio depuis leur domicile en utilisant les médias sociaux pour écouter leur musique et les nouvelles qui se passent dans leur communauté. Ceux qui vivent dans les centres urbains utilisent la radio en ligne comme moyen de se connecter à leur communauté d'origine. La diffusion en continu de la programmation radio permet aux artistes autochtones de la musique et de la création orale de se faire découvrir non seulement au sein de leurs communautés, mais aussi dans le monde entier.

On mentionne que de nombreuses communautés ont archivé leur programmation radio au moyen de la numérisation. Cela permet de capter et de sauvegarder la musique autochtone non enregistrée et de préserver un contenu qui reflète les modes de vie culturels, sociaux et traditionnels. Cependant, il reste encore beaucoup de matériel à numériser.

Quelques participants ont mentionné le succès qu'ils ont eu dans leurs communautés en faisant participer les jeunes au moyen du bénévolat dans les stations de radio locales. Ces jeunes se sont également intéressés à la filmographie (en utilisant leurs appareils mobiles) et apprennent à raconter des histoires audiovisuelles. Les participants ont reconnu que ces possibilités peuvent susciter un vif intérêt pour l'industrie de la radiodiffusion, et ils espèrent encourager davantage cette activité.

⁹ Si Manitoba Music représente les musiciens de cette province, quelles que soient leur race et leur culture, et assure la promotion et le soutien des musiques de tous genres, elle a également créé le seul programme de développement des musiques autochtones de ce type au monde : <https://www.manitobamusic.com/about>

¹⁰ <http://www.indigenoumusiccountdown.com/about-2/>

¹¹ <https://www.indigenoumusiccountdown.com/>

Radiodiffuseurs et créateurs de contenu audiovisuel

Les participants ont souligné l'importance de la création du Bureau de l'écran autochtone¹², qui apporte un soutien aux producteurs de films et de télévision autochtones et qui est dirigé et géré par des membres autochtones.

Un autre succès a été la base de données des artistes et créateurs autochtones développée par APTN en partenariat avec ImagineNATIVE (festival annuel du film autochtone)¹³, lesquels ont travaillé ensemble pour créer une liste de cinéastes autochtones. Cette base peut être utilisée comme ressource pour promouvoir et mettre en valeur les talents autochtones.

Les participants ont également noté que le Programme autochtone du Fonds des médias du Canada¹⁴ et le programme Mesure incitative pour les projets nordiques¹⁵ fonctionnent bien en offrant des possibilités qui encouragent les jeunes et les producteurs émergents à raconter leurs histoires et à créer des contenus dans les langues traditionnelles.

Aboriginal Peoples Television Network (APTN), Inuit TV et CBC North

Les participants ont souligné qu'APTN était une réussite évidente, ayant apporté d'énormes contributions à la radiodiffusion autochtone. En tant que réseau national de télévision autochtone, il produit et diffuse depuis plus de vingt ans des émissions réalisées par, pour et sur les peuples autochtones au Canada. APTN possède également deux stations de radio autochtones.

Dans le domaine de la télédiffusion, les participants ont noté le succès de films et de documentaires récents tels que « Indian Horse », « The Grizzlies », « Rumble : The Indians Who Rocked the World », et « Stolen », ainsi que des émissions de télévision telles que « Mohawk Girls », « Hard Rock Medical » et « Skindigenous ». « First Contact », qui a d'abord été diffusé sur APTN, est une série de documentaires populaires qui explore les questions autochtones à travers les expériences des non-Autochtones, et qui a également été diffusée sur TVOntario.

Les participants ont noté que la Journée des Autochtones en direct¹⁶, organisée chaque année depuis 2007 à l'occasion de la Journée nationale des peuples autochtones (21 juin) et diffusée en direct par APTN, a connu un grand succès et prouve la nécessité de disposer de plus de fonds pour diffuser de nombreux autres festivals de musique autochtone qui se tiennent tout au long de l'année partout au Canada.

Les participants ont noté qu'il reste encore beaucoup de travail à faire pour créer des émissions en inuktitut et les diffuser sur les grands réseaux de télévision. Ils ont noté qu'APTN inclut une partie de cette programmation sur son réseau, bien qu'il doive en inclure encore davantage. Une nouvelle initiative est en cours, l'Inuit TV Network, qui se concentrera sur l'éducation culturelle et linguistique, et prévoit de présenter le travail des cinéastes inuits. L'Inuit TV Network diffusera également du contenu provenant d'autres sociétés de production, comme l'Inuit Broadcasting Corporation.

Les participants ont également mentionné que la CBC North fonctionne bien pour diffuser du contenu à de nombreuses communautés du Nord, mais pas à toutes, et qu'elle pourrait être considérée comme un modèle

¹² <https://iso-bea.ca/fr/>

¹³ <https://imaginenative.org/home>

¹⁴ <https://www.cmf-fmc.ca/fr-ca/programs-deadlines/programs/indigenous>

¹⁵ <https://www.cmf-fmc.ca/fr-ca/programs-deadlines/programs/northern-incentive>

¹⁶ La Journée des Autochtones en direct est le plus grand événement organisé au Canada en reconnaissance de la Journée nationale des peuples autochtones.

en offrant une certaine quantité de contenu autochtone local sur toutes les stations de radio et de télévision de la CBC.

Des alliés autochtones dans l'espace de radiodiffusion

Les participants ont reconnu que certains alliés peuvent contribuer (et contribuent) à promouvoir un contenu autochtone. Par exemple, l'Office national du film (ONF) s'est engagé dans un plan triennal¹⁷ pour redéfinir sa relation avec les peuples autochtones et a constitué un comité-conseil autochtone pour fournir une expertise dans les domaines suivants : production, distribution, engagement communautaire, diffusion, éducation, conservation, archivage, traitement de sa collection, droits d'auteur autochtones et politique publique.

Le *National Screen Institute* (NSI)¹⁸, un organisme de formation pour les scénaristes, les réalisateurs et les producteurs de films, de télévision et de médias numériques, est également reconnu pour sa contribution au développement de contenus audiovisuels autochtones. Le NSI reçoit du financement et du soutien d'une variété de partenaires autochtones, ce qui lui permet d'offrir plusieurs programmes conçus spécifiquement pour les créateurs autochtones, qui font l'objet de cérémonies. Le NSI est en mesure d'effectuer un bon travail grâce à l'importance des fonds alloués dans ses budgets aux jeunes Autochtones, afin de leur garantir l'accès à une formation de base pour travailler dans l'industrie, mais selon une optique autochtone, et en honorant les traditions.

¹⁷Le plan triennal de l'ONF, lancé en 2017, vise à redéfinir sa relation avec les peuples autochtones et à exposer ses engagements pour surmonter les inégalités systémiques dans l'industrie audiovisuelle canadienne. Le plan peut être consulté à l'adresse : <http://onf-nfb.gc.ca/fr/a-propos-de-lonf/plan-daction-autochtone-2/>.

¹⁸Voir : <https://nsi-canada.ca/about/>

Enjeux

Quelle est la définition du succès?

Interrogés sur ce qui est nécessaire pour que la radiodiffusion autochtone soit un succès, de nombreux participants ont déclaré qu'il était important de considérer d'abord la définition du succès, qui devrait être basée sur leur propre définition et non sur les normes coloniales, où l'accent est souvent mis sur la réussite financière par rapport à l'impact que l'on a dans sa communauté. C'est pourquoi les Autochtones qui travaillent dans le secteur de la radiodiffusion doivent avoir un pied dans chaque univers.

Par exemple, le système Numeris est utilisé pour mesurer le succès en termes d'écoute de la télévision et de la radio, mais il se limite à mesurer seulement certains marchés et ne permet pas une comparaison équitable entre les habitudes d'écoute (radio et télé) des Autochtones et des non-Autochtones. Les participants ont souligné que Numeris ne démontre pas le succès des diffuseurs autochtones qui ont un pourcentage beaucoup plus élevé de téléspectateurs et d'auditeurs autochtones *par habitant* dans les communautés autochtones. La taille de l'auditoire doit être prise en compte avec l'auditoire cible.

Une solution suggérée lors des séances de mobilisation serait que les communautés créent leurs propres indicateurs de succès mesurés par le nombre d'auditeurs qui syntonisent la radio ou regardent APTN sur l'ensemble de la population autochtone d'une communauté. En utilisant cet exemple, les participants ont observé que souvent, les normes coloniales de mesure du succès ne peuvent pas être appliquées à la radiodiffusion autochtone.

Ainsi, en quoi consisterait donc le succès? Les participants ont réitéré la nécessité d'établir un nouveau modèle, dans lequel les diffuseurs et les créateurs de contenu autochtones participent à tous les aspects (privés, publics et communautaires), dans toutes les structures de gouvernance et sur toutes les plateformes de l'industrie canadienne de la radiodiffusion, afin :

- d'offrir des possibilités aux créateurs autochtones;
- de mettre en commun la programmation;
- de soutenir l'identité et la culture autochtones;
- de promouvoir le contenu dans le monde entier;
- de fournir une nouvelle source de programmation aux entités non autochtones.

Les problèmes suivants, constatés par les participants, empêchent ce modèle de prendre forme :

Radiodiffuseurs

La plupart des stations de radio autochtones fonctionnent dans une situation de revenus négatifs, c'est-à-dire que leurs dépenses sont plus élevées que les revenus qu'elles peuvent générer, combinés au financement qu'elles peuvent obtenir (le cas échéant). Malgré cela, elles font tout ce qu'elles peuvent pour continuer à exploiter leurs stations en raison du rôle important que la radio joue dans leurs communautés.

Les stations de radio autochtones aimeraient vendre de la publicité¹⁹, mais il est difficile, voire impossible, d'attirer des annonceurs nationaux. Même les possibilités de vente locales sont difficiles, surtout dans les petites communautés où il y a peu d'entreprises qui peuvent se permettre d'acheter de la publicité. Les

¹⁹ Il n'y a pas de restrictions ou de limites à la publicité sur les stations de radio autochtones. Toutes les restrictions qui existaient ont été levées dans l'avis public CRTC 2001-70 <https://crtc.gc.ca/fra/archive/2001/pb2001-70.htm>

participants ont noté que les stations de radio organisent fréquemment des jeux de bingo²⁰ pour couvrir une partie de leurs coûts opérationnels. Les communautés essaient également de soutenir leurs stations de radio locales en vendant des marchandises telles que des vêtements promotionnels, ce qui contribue également à faire de la publicité pour la station. Mais ces efforts sont loin d'être suffisants : il a été noté qu'en général, les stations de radio autochtones dépendent du soutien financier du gouvernement, quel qu'il soit (en particulier pour les dépenses de fonctionnement). Un certain financement pour le développement du contenu diffusé sur ces stations est également disponible au moyen des contributions au titre du développement du contenu canadien (DCC)²¹ (définies comme une politique du CRTC) provenant des radiodiffuseurs commerciaux, cependant, elles sont faites à la discrétion de ces derniers.

La création d'une station de radio autochtone suppose généralement le consentement de la communauté, puis l'approbation des dirigeants de la communauté. La station doit être détenue et contrôlée par une organisation à but non lucratif dont le conseil d'administration est composé de membres de la population autochtone de la région. Les participants ont fait remarquer qu'une station de radio communautaire représente la voix d'une communauté, devenant son centre d'information central, et qu'en tant que telle, ne doit pas être considérée ou exploitée comme une entreprise médiatique sophistiquée axée sur le profit. Toutefois, les participants ont révélé qu'ils avaient souvent l'impression qu'on attendait d'eux qu'ils fonctionnent comme une grande entité et qu'ils respectent les mêmes règles qu'une station commerciale qui fonctionne comme une entreprise.

« D'un point de vue économique, en ce qui concerne les stations de radio autochtones, on ne peut pas commencer sans le consentement, la consultation et l'approbation de la communauté. Une assistance est nécessaire pour aider notre station à se développer tout en continuant de répondre aux exigences des nouvelles technologies » - Participant

Les participants ont estimé qu'il fallait des conditions plus équitables pour atteindre la parité avec le reste de l'industrie, avec des conditions spéciales appliquées au besoin. Il existe actuellement deux types de stations de radio autochtones : de type A et de type B²². La politique actuelle exige que les deux soient créées en tant qu'organisations à but non lucratif. Les participants ont noté le besoin de politiques et de soutiens différents pour les petites stations de radio dans les communautés où aucune autre station de radio commerciale n'existe dans la région (ces stations de type A sont, en fait, exemptées de la réglementation) par rapport aux stations situées dans les zones urbaines (type B) où se trouvent également des stations commerciales. Les participants ont suggéré qu'il pourrait être nécessaire de créer un troisième type de stations, plus proche des stations commerciales à but lucratif, c'est-à-dire une station qui peut être gérée comme une entreprise à profit/perte, tout en fournissant un niveau élevé de contenu autochtone, mais qui est dispensée de contributions au titre du DCC et ayant des exigences réglementaires moins lourdes en matière de rapports. Les participants ont demandé que cette question soit examinée lors de l'élaboration de la nouvelle politique.

Dans de nombreuses situations, les communautés autochtones sont très particulières quant au contenu diffusé sur leur station, car il doit encourager la culture, les traditions et les langues autochtones. Cependant, la plupart sont des stations de radio de faible puissance (généralement de type A) dont le signal ne parvient qu'à l'intérieur de la communauté. Certains participants ont déclaré qu'ils aimeraient étendre cette portée en augmentant la puissance de l'émetteur, afin que les membres de la communauté qui vivent à proximité, mais en dehors de la portée du signal, puissent syntoniser la station et sentir qu'ils font toujours partie de la

²⁰ Là où ceux-ci ne sont pas interdits par les lois provinciales.

²¹ Pour obtenir une liste des initiatives admissibles au titre du DCC, cliquer sur le lien :

<https://crtc.gc.ca/fra/general/ccdparties.htm>

²² Pour obtenir plus de renseignements sur les deux types de stations de radio autochtones, cliquer sur le lien :

<https://crtc.gc.ca/fra/comm/pp/lic.htm>

communauté. Cela peut poser un problème si la communauté se trouve à proximité d'un grand centre qui possède déjà une ou plusieurs stations de radio commerciales car, selon la politique actuelle, la communauté autochtone devrait alors demander une licence de type B.

De même, certaines radios autochtones titulaires de licences de type B et présentes dans les grands centres, où les recettes publicitaires sont plus facilement accessibles, proposent un format de programmation qui ressemble à la radio grand public mais, dans ce cas, il s'agit d'un exercice d'équilibre, car il est toujours important de continuer à représenter la communauté autochtone locale, notamment lorsqu'il s'agit de raconter des histoires autochtones, de préserver la langue et de promouvoir les créateurs de contenu local.

Le scénario idéal serait de fournir un financement à toutes les communautés autochtones afin qu'elles puissent établir des stations de radio dans tout le Canada et renforcer leurs capacités. Toutefois, à l'heure actuelle, ce financement est limité et n'est accordé que sur demande, ce qui signifie que les communautés sont en concurrence les unes avec les autres lorsqu'elles tentent d'accéder aux fonds disponibles, même s'ils sont peu élevés.

Infrastructures de radiodiffusion

Tout au long des séances, des commentaires ont été soulevés à plusieurs occasions sur le fait que les infrastructures de radiodiffusion dans les communautés autochtones étaient dépassées, ne fonctionnaient pas, avaient un besoin urgent de réparation ou utilisaient des technologies dont les composants ne pouvaient plus être remplacés. Les participants ont souligné que les communautés autochtones ont besoin de ce qui suit :

- Accès à la technologie actuelle, plutôt qu'à du matériel usagé;
- Conversion de l'infrastructure de télédiffusion à la norme haute définition (HD);
- Accès à des techniciens qui peuvent entretenir les équipements pour maintenir le fonctionnement des services, ou bien
- Formation sur place du personnel pour exploiter et entretenir les infrastructures, en particulier les technologies satellitaires;
- Capacité d'augmenter la puissance (c'est-à-dire la puissance en watts d'une station de radio) sans passer par un processus réglementaire complexe, de sorte que la transmission puisse atteindre des zones éloignées de la communauté, permettant ainsi aux chasseurs, aux trappeurs et aux autres membres éloignés de la communauté de maintenir une connexion avec leur domicile;
- Infrastructures à large bande fiables et abordables qui sont interconnectées avec le reste du pays et qui répondent aux normes minimales établies pour celui-ci.

Les participants ont mentionné la nécessité pour les entreprises qui installent et entretiennent des technologies de radiodiffusion et de réseau de travailler en collaboration plus étroite avec les exploitants de radio et de télévision autochtones, en particulier lorsqu'il s'agit d'entretenir ou de mettre à jour les infrastructures de réseau. Il faut parfois des semaines, des mois ou même des années pour réparer les antennes et les équipements satellitaires terrestres. Quelques participants ont mentionné qu'ils ont pu former des partenariats avec ces entreprises; ainsi, de l'équipement de remplacement et des formations ont été fournis pour réduire ou éviter les longs retards pour les réparations et les frais de déplacement élevés, mais cette pratique n'est pas très répandue.

Infrastructures de télévision dans les communautés du Nord

Les participants ont noté que partout dans le Nord, mais surtout au Nunavut, le satellite est encore le principal moyen de distribution des médias dans la plupart des communautés. Une grande partie des

infrastructures n'est pas à jour et, de ce fait, il est difficile de distribuer du contenu audiovisuel. En fait, dans certaines des régions les plus éloignées, il n'existe aucune infrastructure de communication, de sorte que les émissions de télévision, les films et les bulletins de nouvelles ne sont accessibles qu'en faisant circuler physiquement des DVD ou des clés USB contenant des contenus enregistrés parmi les membres de la communauté, qui les regardent ensuite sur leur téléviseur ou leur ordinateur non connectés. Dans d'autres régions, la diffusion n'est possible qu'à l'aide de systèmes de distribution de télévision par satellite ou par câble en circuit fermé, et de nombreuses communautés isolées ont accès à une technologie de diffusion qui ne peut traiter que des émissions de télévision créées pour la définition standard. Cependant, la plupart des contenus sont désormais filmés en haute définition, ce qui nécessite un reformatage (en fait, un déclassement vers la définition standard) pour que la majorité des téléspectateurs puissent les visionner, bien que cela entraîne des coûts supplémentaires pour le producteur et/ou le diffuseur.

Les participants ont mentionné l'importance de s'assurer que des fonds soient disponibles pour maintenir l'infrastructure satellitaire existante, qui est omniprésente dans le Nord. En attendant que la technologie de télédiffusion puisse être mise à jour, il est nécessaire de former des gens pour que les anciennes technologies soient toujours en bon état de marche; les participants ont toutefois fait remarquer qu'il y a moins d'experts aujourd'hui qui peuvent faire ce travail ou offrir une formation, car beaucoup sont passés à la norme HD (ou ont pris leur retraite!).

L'accès au contenu télévisuel par l'intermédiaire d'Internet n'est pas une solution possible en raison de l'accès limité au service à large bande dans tout le Nord (en dehors des grands centres comme Iqaluit, Yellowknife et Whitehorse). Même lorsque l'Internet à large bande est disponible, son coût est trop élevé pour de nombreux habitants. Plusieurs initiatives sont en cours pour rendre davantage de contenu autochtone disponible en ligne²³, mais des restrictions physiques et financières empêchent de nombreuses personnes d'y accéder. Malgré cela, les participants ont indiqué que l'infrastructure en ligne devient la norme *de facto* pour le contenu audiovisuel, l'information et les possibilités d'apprentissage ainsi qu'aux fins de divertissement, comme :

- La diffusion continue en direct de contenu audio et audiovisuel;
- Les médias sociaux (par exemple Facebook, YouTube) utilisés pour distribuer du contenu;
- Les jeux vidéo;
- D'autres applications interactives.

En bref, un effort accru – qui ne peut commencer qu'avec un financement accru – est nécessaire pour mettre en place un service à large bande accessible et abordable. Pendant que tout le monde attend, les méthodes traditionnelles de distribution de la télévision doivent continuer à être soutenues dans le Nord.

Créateurs de musique

Les participants de l'industrie de la musique ont noté que leur travail est bien représenté sur les stations de radio autochtones. Les problèmes auxquels ils sont confrontés sont liés au nombre relativement restreint de stations de ce type qui existent, et donc à la nécessité de toucher un public plus large. Les participants ont noté que la musique créée par des Autochtones n'est pas largement diffusée sur les radios (commerciales) grand public, et quand elle l'est, les auditeurs ne savent pas nécessairement qu'elle a été créée par des artistes autochtones. Ils étaient fermement convaincus que si l'on exigeait qu'un pourcentage minimum

²³ Parmi ces plateformes de contenu autochtone, mentionnons le service Lumi d'APTN (<https://www.watchaptnlumi.ca/>) pour le grand public, et Isuma TV (<http://www.isuma.tv/fr/qui-sommes-nous>), une plateforme multimédia collaborative pour les cinéastes et les organisations médiatiques autochtones.

précis de musique autochtone soit diffusé par tous les radiodiffuseurs, cela augmenterait considérablement les chances que leur musique soit découverte.

*« Nous devons voir le passage de notre table de cuisine à la table de cuisine de tout le monde. »
- Participant*

Les participants croient fortement que le CRTC a la responsabilité d'établir des règlements établissant des « quotas » pour les stations non autochtones, c'est-à-dire de rendre obligatoire l'inclusion de contenu autochtone. En outre, les stations commerciales devraient également inclure un certain pourcentage de contenu oral autochtone, en fonction des langues traditionnelles parlées localement dans la zone, la communauté ou la région, comme le micmac, le cri, le mohawk, l'inuktitut, etc. Bien que cela signifie que la quantité de musique non autochtone diffusée sur toutes les stations de radio devra diminuer légèrement pour accueillir davantage de contenu créé par des Autochtones, les participants ont souligné que l'augmentation du nombre d'animateurs et d'émissions autochtones sur les radios grand public serait bien accueillie par les publics autochtones, et en même temps, ferait connaître les talents et les perspectives autochtones aux publics non autochtones.

« Nous avons besoin de plus d'émissions comme "Heartbeat of Nations" qui sont créées au niveau communautaire pour mettre en valeur notre musique, notre humour et nos connaissances » - Participant

Actuellement, les stations de radio commerciales sont tenues de diffuser un minimum de 35 % de contenu canadien, et la musique créée par des artistes autochtones qui sont citoyens canadiens est considérée comme faisant partie de ces 35 %. Cependant, il y a peu de stations grand public qui font le choix délibéré d'inclure de la musique créée par des Autochtones dans leur programmation. Certains participants ont proposé que pour établir une présence plus visible, la musique autochtone devrait constituer un minimum obligatoire de 5 % (ce qui équivaut à peu près à la population des peuples autochtones au Canada) des sélections musicales diffusées sur les radios commerciales francophones et anglophones. Quelques participants ont également souligné l'importance de réfléchir à l'idée que la musique créée par des Autochtones ne devrait pas nécessairement être considérée comme un contenu « canadien »; il s'agit plutôt d'un contenu autochtone²⁴ qui, pour cette raison, devrait avoir sa propre catégorie distincte, néanmoins avec un quota obligatoire.

Les participants ont indiqué un problème connexe, à savoir le manque d'investissement dans le développement et le soutien de la musique et des musiciens autochtones. Si les valeurs de production de la musique enregistrée étaient améliorées (c'est-à-dire si les artistes autochtones avaient accès à des technologies d'enregistrement en studio haut de gamme et à des ressources), une musique de meilleure qualité serait produite, ce qui rendrait leur musique plus attrayante pour la radio grand public et surtout pour les stations à formule Top 40. Les contributions au titre du DCC susmentionnées sont souvent mises à la disposition d'artistes de musique non autochtones pour leur apporter un soutien à ces fins précises, mais sont beaucoup moins souvent accordées à leurs homologues autochtones. Il manque également un catalogue en ligne de musique autochtone accessible au public, ce qui permettrait à la radio grand public de connaître et donc de choisir plus facilement parmi l'éventail riche et diversifié de musique, d'artistes et de genres autochtones.

²⁴ Cette politique est fondée sur les Principes régissant la relation du gouvernement du Canada avec les peuples autochtones (<https://www.justice.gc.ca/fra/sjc-csj/principes-principles.html>), c'est-à-dire le principe selon lequel les Premières Nations sont des nations séparées et distinctes du Canada, et que le Canada entretient avec les peuples autochtones une relation de nation à nation, de gouvernement à gouvernement et entre la Couronne et les Inuits, fondée sur la reconnaissance des droits.

Les participants ont également mentionné que les artistes autochtones courent un risque élevé d'utilisation non autorisée de leur musique, car bon nombre d'entre eux ne bénéficient pas des conseils de gérants d'artistes, notamment pour savoir comment enregistrer et certifier officiellement la propriété de leur musique dans le cadre des divers régimes de droits d'auteur.

Créateurs de contenu audiovisuel

Les producteurs et créateurs autochtones de contenu audiovisuel ont décrit un problème majeur : la demande étant faible, le contenu télévisuel autochtone est limité. Il existe une double solution à ce problème d'offre et de demande : les télédiffuseurs grand public doivent accroître la part de programmation autochtone sur les réseaux existants, et le financement doit être augmenté afin que davantage de contenu puisse être créé. En bref, les créateurs autochtones de contenu audiovisuel doivent avoir accès à davantage d'heures de grande écoute et à plus de financement.

Les participants ont expliqué qu'en dépit de leurs efforts continus, ils sont constamment renvoyés vers APTN sans que les autres télédiffuseurs leur accordent une attention sérieuse. Ils estiment, comme les créateurs de musique, que la seule façon de changer cela est d'imposer aux télédiffuseurs grand public l'obligation de diffuser un pourcentage minimum de contenu autochtone - et ce serait un plancher, pas un plafond. Cela créerait l'obligation de rechercher des productions autochtones, ce qui contribuerait à soutenir la carrière des créateurs autochtones de contenu audiovisuel et aurait l'avantage supplémentaire d'augmenter le nombre de nouvelles émissions offertes à tous les Canadiens.

« Nous sommes devenus invisibles en tant que producteurs autochtones, parce que ces grands médias nous disent d'aller sur APTN, plutôt que d'accepter de nouveaux contenus ou de nouvelles émissions autochtones » - Participant

Les participants croient que, en plus de l'établissement d'un quota pour le contenu autochtone à la télévision traditionnelle, Netflix et les autres plateformes audiovisuelles en ligne devraient non seulement avoir l'obligation de fournir un certain pourcentage de contenu canadien, mais qu'il devrait y avoir un pourcentage précis pour le contenu autochtone offert. Il est temps que les histoires autochtones soient racontées à un plus vaste public canadien, sur toutes les plateformes.

Un autre sujet abordé est la façon dont la programmation télévisuelle devient de moins en moins pertinente pour les enfants autochtones. Il existe peu d'émissions de télévision destinées aux jeunes, et la proportion de ce type de contenu qui est offerte en langue autochtone est encore moindre. Il existe un certain groupe de producteurs autochtones de contenu audiovisuel qui créent ce type de contenu, y compris sous forme d'animations, mais il en faut davantage. Là encore, il s'agit d'une question d'offre et de demande : plus de financement produira plus de contenu, qui pourra ensuite être offert. On a souligné qu'il y a quelques émissions autochtones pour les enfants en ligne, mais que ce n'est pas toutes les communautés qui ont accès au service à large bande.

Raconter des histoires autochtones

Pour protéger la souveraineté des Autochtones, les participants ont souligné que les histoires autochtones devraient être racontées par des Autochtones : cette politique devrait s'appliquer pour toutes les formes de contenu autochtone, diffusées par tout diffuseur : musique, créations orales et contenu audiovisuel. Malheureusement, cette pratique n'est pas encore répandue dans l'ensemble du système de radiodiffusion.

Les participants ont indiqué que pour que les peuples autochtones puissent raconter leurs histoires, ils ont besoin de plus de fonds pour produire leur propre contenu. Outre le fait d'offrir plus de financement et de fixer des niveaux minimums de diffusion pour les médias grand public (télévision traditionnelle et en ligne), il faut établir des distinctions au sein du système de certification des émissions pour discerner les éléments qui servent à définir ce qui fait qu'une émission est « autochtone ».

« Il y a beaucoup d'histoires différentes, nous devons donc garantir le caractère autochtone de ces projets » - Participant

Les participants ont insisté sur le fait que, pour lutter contre les stéréotypes, les exemples de réussite doivent être diffusés, et que les peuples autochtones doivent communiquer et entendre parler de bonnes nouvelles qui les concernent. Les personnes non autochtones devraient également entendre ces histoires : il est nécessaire de voir davantage de contenu autochtone positif dans les nouvelles grand public. Les participants ont souligné l'importance d'établir des politiques pour garantir que les histoires autochtones soient présentées à l'échelle locale, provinciale, régionale et nationale. Les participants étaient d'avis qu'une plus grande visibilité du contenu autochtone pourrait aider à surmonter les problèmes de racisme qui existent actuellement au Canada.

« À quoi pourrait ressembler la réconciliation dans le domaine de la radiodiffusion? Des voix autochtones qui racontent des histoires autochtones pour aider à éduquer les Canadiens non autochtones, par la création de contenu » - Participant

Les radiodiffuseurs grand public ont un rôle important à jouer

Les participants ont souligné à quel point il est important que les grands radiodiffuseurs comprennent leur rôle dans le respect des obligations du Canada envers les peuples autochtones. Ils croient qu'il est nécessaire de revoir les politiques encadrant la radiodiffusion grand public et de modifier le cadre d'octroi de licences pour garantir que le système offre un plus large éventail de possibilités en obligeant les radiodiffuseurs à diffuser une programmation qui reflète davantage les peuples autochtones; cette programmation doit s'accroître dans les marchés où il y a des populations autochtones (ce qui, aujourd'hui, au Canada, est le cas presque partout), incluant là où il n'y a pas une grande concentration de populations autochtones.

Ils estiment qu'il faut exercer davantage de pression sur ces diffuseurs pour qu'ils réservent une partie de leur budget au soutien des artistes autochtones nouveaux et émergents des domaines audio et audiovisuel au Canada. Il s'agit notamment de fournir un financement aux étudiants autochtones sous la forme de bourses d'études et de perfectionnement dans le domaine de la radiodiffusion, ainsi que des stages et des formations d'apprenti. Les radiodiffuseurs grand public doivent démontrer qu'ils emploient un pourcentage minimum d'Autochtones dans leurs entreprises.

À plusieurs reprises, les participants ont affirmé la nécessité de mettre en place un pourcentage obligatoire garanti de contenu autochtone, créé par et pour les peuples autochtones, pour chaque grand diffuseur. Ils étaient d'avis que cela devrait devenir une condition de licence et être réitéré lors du renouvellement de la licence. Ce pourcentage doit être suivi et mesuré, et des mesures doivent être appliquées si le pourcentage tombe en dessous du minimum. On a souligné qu'il faut aller au-delà des incitatifs ou des « encouragements ».

Les sections suivantes décrivent d'autres enjeux importants soulevés par les participants et qui concernent les diffuseurs grand public :

Lorsque des organisations non autochtones reçoivent un financement public ou revendiquent un contenu canadien

De nombreux participants ont mentionné l'importance de mettre en place des processus de vérification pour empêcher l'octroi de crédits, de financement, d'incitatifs fiscaux ou d'autres avantages aux producteurs non autochtones qui créent des productions autochtones (c'est-à-dire celles qui abordent des thèmes autochtones ou dont le public cible est autochtone), lorsque les parts de la société de production sont majoritairement détenues par une personne ou un groupe non autochtone. Les participants ont réitéré la nécessité de mettre en place un système qui vérifie que le contenu a été créé par des producteurs autochtones lorsqu'un pourcentage minimum obligatoire de programmation autochtone est établi pour les radiodiffuseurs grand public.

« Chaque fois qu'il y a un projet autochtone, des Autochtones doivent le diriger » - Participant

Les participants ont fait remarquer que, lorsqu'elles font une demande de financement public, de nombreuses organisations artistiques au Canada (par exemple, dans le domaine du théâtre) doivent répondre à des conditions liées à l'embauche d'Autochtones. De même, lorsque du contenu de radiodiffusion est créé et que les producteurs soumettent une demande de financement public²⁵, ils devraient eux aussi être obligés d'embaucher ou de prendre des dispositions pour former des Autochtones afin qu'il y ait des occasions de travailler sur le projet. Les producteurs à la recherche d'un financement devraient inclure dans leur budget un volet relatif à l'emploi des Autochtones. Si des ressources autochtones qualifiées ne sont pas disponibles, alors une formation devrait être incluse dans le budget de production.

Bien qu'il puisse être plus approprié d'en faire une exigence lorsque les producteurs font une demande de financement public auprès de programmes ou d'institutions culturels, les participants ont indiqué que la politique du CRTC devrait faire de l'embauche ou de la formation d'Autochtones un élément de la certification des émissions; les diffuseurs grand public devraient confirmer qu'en répondant aux exigences relatives au contenu canadien (ou aux dépenses en émissions canadiennes), ils ont sélectionné une certaine quantité de contenu d'émissions créées par des producteurs canadiens qui ont mis en place cette pratique.

Lorsque les radiodiffuseurs grand public ne répondent pas à ces exigences de « contenu autochtone », ils devraient être pénalisés. Tous ceux qui reçoivent des fonds publics ou opèrent au Canada doivent être responsables, et ce à tous les niveaux de production. Les participants ont donné des exemples de cas où des organisations non autochtones ont reçu des fonds publics pour créer du contenu qui aborde des thèmes autochtones, mais l'argent est resté au sein de l'organisation au lieu de faire participer des employés autochtones. Les personnes non autochtones qui travaillent sur ces projets doivent comprendre leur rôle et ne pas s'approprier des idées autochtones. Les participants ont répété le slogan « Rien à propos de nous sans nous ».

« La Loi sur la radiodiffusion est un élément de la souveraineté canadienne. Nous aimerions voir la même philosophie mise en œuvre en ce qui a trait à la souveraineté autochtone. Vous n'êtes pas autorisé à qualifier une émission de "canadienne" si vous n'employez pas de Canadiens, il

²⁵ Le Fonds des médias du Canada, Téléfilm Canada, le Conseil des Arts du Canada, le Fonds de la musique du Canada, FACTOR, Musicaction, etc., ainsi que le financement culturel des gouvernements provinciaux et locaux, sont des exemples de financement public.

devrait en être de même lorsqu'il s'agit de raconter une histoire autochtone. S'il ne s'agit pas d'une "production autochtone", elle ne devrait pas être soutenue. »

- Participant

Stéréotypes autochtones

Tout au long des séances de mobilisation, beaucoup d'importance a été accordée à l'élimination des stéréotypes persistants dans la radiodiffusion. Divers exemples ont été fournis, notamment : n'embaucher des acteurs autochtones que pour jouer des rôles d'Autochtones; créer des histoires pour la télévision et le cinéma dans lesquelles une personne ou la communauté autochtone est présentée comme étant défavorisée et ayant besoin d'aide; dépeindre les Autochtones comme des guerriers; caractériser la musique autochtone comme du « battement de tambour/pow-wow » tout en ignorant le grand nombre de musiciens autochtones qui jouent de la musique country, rap, folk, électronique, rock et classique; du côté de la production, éviter d'embaucher des techniciens ou des artisans autochtones en se fondant sur l'idée erronée qu'ils n'ont pas suffisamment d'expérience ou de formation.

Il a été souligné que les présentations d'émissions de télévision réalisées par des créateurs non autochtones sont parfois basées sur, ou mettent de l'avant, des histoires ou des personnages autochtones, dans le but de « promouvoir » le contenu autochtone. Bien que l'intention sous-jacente à la création de ce type de contenu soit comprise et appréciée, elle peut entraîner une méconnaissance de ce qui est approprié et de qui sont les peuples autochtones, et peut également conduire à une représentation erronée des pratiques et traditions autochtones.

Les participants ont estimé qu'une politique réglementaire est nécessaire pour protéger les peuples autochtones contre les stéréotypes dans les productions, et qu'une telle politique doit être appliquée. Une représentation respectueuse des peuples autochtones est une étape importante pour éviter la diffusion d'information biaisée. Chaque fois que des langues, des enseignements ou des histoires autochtones sont diffusés sur les médias grand public, ils doivent être traités comme ils le seraient par toute communauté qui respecte ses enseignements, ses connaissances, son histoire et ses traditions.

On a indiqué que les codes de représentation équitable devraient au moins être passés en revue par tous les radiodiffuseurs et toutes les sociétés de production, et si nécessaire, révisés, pour éviter de continuer à stéréotyper les gens et à présenter une caractérisation erronée des peuples autochtones. Les participants ont également indiqué la nécessité d'un mécanisme pour traiter les plaintes concernant les fausses représentations dans les films et émissions de télévision. Pour renverser l'opinion erronée selon laquelle les techniciens en radiodiffusion autochtones sont, d'une manière ou d'une autre, moins qualifiés, les participants ont indiqué qu'il est nécessaire que les syndicats professionnels travaillent plus étroitement et de façon collégiale avec le personnel autochtone. Un point de départ pourrait être de créer une base de données qui répertorie les techniciens autochtones qualifiés qui peuvent être embauchés dans une équipe de production, y compris leurs domaines d'expertise et les projets sur lesquels ils ont travaillé.

D'autres points de vue sur les stéréotypes ont été exprimés, notamment : il faudrait donner la possibilité aux créateurs autochtones de présenter des idées et de recevoir des financements pour des projets avec des histoires où l'on ne s'attendrait pas à avoir du contenu autochtone. De plus, le fait qu'un acteur « ait l'air » (ou non) Autochtone ne devrait pas être un facteur déterminant dans le choix des acteurs.

Il faut dénoncer les stéréotypes préjudiciables qui continuent à apparaître dans toutes les formes de médias. Corriger ce problème contribuera à changer la façon dont les personnes non autochtones perçoivent les peuples autochtones.

Représenter les différentes cultures autochtones à la radio et à la télévision

Les participants ont indiqué que les communautés veulent mettre en valeur leurs cultures et leurs traditions et les rendre accessibles aux radiodiffuseurs grand public. Ils ont également souligné la nécessité d'un contenu plus adapté à leur réalité culturelle, qui représente certaines communautés au lieu d'adopter des approches « panautochtones ». Les participants ont le sentiment que les diffuseurs grand public sont souvent insensibles au fait que les Autochtones vivant dans les communautés et ceux qui vivent dans les régions ont des intérêts différents. Il existe d'excellentes possibilités de représenter ces différences dans les productions audiovisuelles, dans la programmation musicale et dans les bulletins de nouvelles à la télévision et à la radio, mais cela signifie que des politiques sont nécessaires pour garantir cette sensibilité culturelle.

D'autre part, certains participants ont fait remarquer que l'attention accrue portée à la culture autochtone ne fonctionne pas nécessairement tout le temps, surtout si elle est faite de manière symbolique. Quelques participants ont déclaré que des mots à la mode comme « réconciliation » sont souvent utilisés à outrance et risquent d'être banalisés. Les participants veulent voir de vrais changements assortis de vraies intentions.

Ces problèmes peuvent souvent conduire à des malentendus et à des préjugés. Plusieurs participants ont suggéré d'avoir des conseillers autochtones assignés à toutes les productions qui incluent des sujets ou du contenu autochtones. Le fait d'avoir un **expert culturel autochtone** sur le plateau ou en studio pour expliquer les traditions et les protocoles et discuter de la sensibilisation culturelle permettra de veiller au caractère approprié du contenu.

Ils ont également identifié un besoin pour qu'un conseiller autochtone soit employé par chaque grand diffuseur. Cette personne pourrait servir de ressource au sein de l'entreprise (pour les protocoles, les pratiques d'embauche, la sensibilité culturelle, etc.), mais pourrait également devenir la personne-ressource pour les producteurs autochtones qui souhaitent présenter leur contenu autochtone à un diffuseur grand public, un bailleur de fonds ou un responsable de la programmation.

Les participants ont indiqué que le même concept doit également s'étendre aux situations où des personnes non autochtones viennent dans les communautés à la recherche de matériel à filmer, car les membres de la communauté sont souvent préoccupés par le fait que leurs histoires, leurs traditions, leur culture et leurs lieux sacrés ne soient pas respectés, soient mal compris, détournés ou, pire, volés.

Il est important de prendre en compte la santé mentale et le bien-être des Autochtones travaillant dans l'industrie, notamment en ce qui concerne la sensibilisation culturelle et l'inclusion. Les participants ont souligné qu'il est nécessaire de faire participer les aînés, les gardiens du savoir autochtone et des spécialistes du protocole culturel à tous les aspects de la radiodiffusion. Cependant, ils ont également soulevé une préoccupation à savoir que l'embauche de ces personnes coûte de l'argent, et que ce n'est pas quelque chose dans lequel beaucoup d'entreprises commerciales veulent investir.

Pas assez de langues autochtones entendues à la radio et à la télévision grand public

Divers problèmes concernant la langue autochtone dans la radiodiffusion grand public ont été soulevés, notamment les besoins suivants :

- Plus de musique chantée en langues autochtones à la radio;
- Davantage de langues autochtones parlées à la radio;
- Alertes et avertissements publics importants diffusés dans les langues autochtones;

- Intégration de la langue autochtone dans toutes les émissions de télévision (pas seulement sur APTN).

Les participants ont indiqué que les règles concernant la langue doivent être revues afin qu'elles soient moins restrictives en ce qui concerne la diffusion de contenu - c'est-à-dire diffuser non seulement en anglais et en français, mais aussi en langues autochtones - afin de rendre le contenu plus pertinent pour les publics autochtones. Dans de nombreuses régions, les réseaux de télévision grand public fournissent du contenu en français et en anglais, mais cette programmation n'est pas pertinente pour les communautés autochtones où seules les langues autochtones traditionnelles sont parlées. Par exemple, dans le Nord du Québec, où 95 % des Autochtones parlent l'inuktitut ou l'innu, les émissions de télévision sont principalement diffusées en français. Les participants ont mentionné qu'il n'y a pas de possibilités de financement provincial offertes aux sociétés de production du Québec qui souhaitent créer des émissions en inuktitut. Une solution suggérée par les participants est d'offrir des émissions en français sous-titrées en inuktitut afin qu'elles puissent être comprises par un plus grand nombre d'Autochtones. Dans d'autres régions du Canada, le contenu télévisuel devrait être offert en langues autochtones afin que les populations autochtones puissent en profiter. Cela pourrait se faire par des doublages ou des sous-titres. Toutefois, cette traduction est coûteuse; il faut donc une aide financière pour cela.

« Le CRTC et les radiodiffuseurs grand public sont des forces coloniales qui font entrer le français et l'anglais dans nos communautés, ce qui finit par effacer notre langue » - Participant

Représentation des Autochtones travaillant dans le secteur

Avant tout, les participants ont exprimé l'importance de voir à ce que les postes au sein des radiodiffuseurs autochtones soient occupés par des membres de leurs communautés. Celles-ci seraient ainsi plus redevables de veiller à ce que les gestionnaires et les employés de leurs stations de radio soient issus de la communauté.

Dans l'ensemble de l'industrie de la radiodiffusion, les participants ont estimé qu'une plus grande présence autochtone est nécessaire pour présenter plus d'idées autochtones dans les espaces de radiodiffusion grand public. Pour ce faire, ils sont d'avis qu'il faut exiger qu'un pourcentage minimum d'Autochtones soit employé par les radiodiffuseurs grand public, et cela nécessite l'attention et la participation du CRTC dans la mesure où les obligations relatives aux licences pour les radiodiffuseurs grand public pourraient exiger de rendre compte annuellement du nombre d'Autochtones employés par leur organisation. Les grands radiodiffuseurs nationaux devraient soutenir l'emploi des Autochtones dans les postes de gestion et de direction, de même que dans le cadre de programmes d'apprentissage et de stages pour les étudiants. Cela peut nécessiter plus que le simple respect des normes d'équité en matière d'emploi.

Tous les participants ont convenu qu'il est urgent d'accroître la représentation autochtone dans l'ensemble du secteur de la radiodiffusion :

- Dans les entités qui fonctionnent grâce à des fonds gouvernementaux, comme le Fonds des médias du Canada, Téléfilm Canada, l'Office national du film, etc.;
- Au CRTC;
- À la radio, à la télévision et dans des films;
- Dans la production et les spectacles de musique;
- Dans les conseils d'administration des associations de radiodiffusion et des groupes consultatifs;
- Dans les entreprises grand public de radiodiffusion et de médias en ligne, tant publiques que privées.

En particulier, les participants ont souligné le besoin de créer des occasions, de reconnaître les capacités et d'attribuer des contrats au personnel autochtone travaillant en coulisses sur des productions audiovisuelles autochtones et non autochtones, c'est-à-dire de ne pas prendre uniquement en compte les metteurs en scène, les producteurs et les acteurs, mais aussi les postes de l'équipe de tournage, comme les opérateurs de caméra, les responsables d'équipement, les concepteurs de costumes, de maquillage, de coiffure et de décors, les techniciens du son, les chefs électriciens, etc.

Pas assez d'Autochtones impliqués dans la prise de décisions

Une représentation est nécessaire à tous les niveaux pour refléter les perspectives autochtones et accroître la visibilité des modèles autochtones, en particulier dans les postes de haut niveau et les rôles responsables de la prise de décisions au sein des grands médias, tant privés que publics, y compris la SRC.

Les participants ont déclaré que les Autochtones doivent voir qu'ils sont inclus dans les processus décisionnels, de la même manière que les francophones et les anglophones participent à la prise de décisions. Un exemple est l'établissement de possibilités de financement et la mise en place des mécanismes permettant d'accéder à ce financement. Les participants ont indiqué que le CRTC, les autres ministères et les organisations non autochtones doivent reconnaître que le simple fait de mettre en place des programmes pour que les Autochtones aient des occasions de travailler dans le secteur ne permet pas nécessairement de mettre tout le monde sur un pied d'égalité ou de supprimer les inégalités. Les Autochtones doivent participer dès le début du processus et avoir une autonomie quant à certains programmes de financement et processus réglementaires.

Maintien en poste et rémunération

Les radiodiffuseurs grand public doivent montrer qu'ils ont non seulement un plan pour embaucher, mais aussi pour maintenir en poste les Autochtones une fois qu'ils ont été embauchés; cela inclut le besoin d'offrir des salaires compétitifs. Plusieurs participants se souviennent de situations où des Autochtones travaillant dans des entités de radiodiffusion grand public devaient jouer un rôle d'expert-conseil autochtone pour un projet en plus de faire le travail pour lequel ils avaient été embauchés.

Les participants ont également mentionné l'obligation d'embaucher et de maintenir en poste des personnes multilingues (c'est-à-dire qui parlent l'anglais ou le français, ainsi que des langues autochtones) pour créer des sous-titres pour les émissions de télévision en anglais ou en français et pour traduire les nouvelles et d'autre contenu dans les langues autochtones traditionnelles pour les diffuser sur les ondes. Les traducteurs doivent recevoir la même rémunération que les autres traducteurs non autochtones. L'ajout de sous-titres aux émissions et aux bulletins de nouvelles populaires en anglais ou en français est un moyen simple de rendre les émissions non autochtones accessibles aux publics autochtones, en particulier dans les marchés qui sont proches d'un grand nombre d'Autochtones ou dans les zones urbaines où vit un pourcentage élevé d'Autochtones.

Un besoin global d'équité

Pour aller de l'avant, les participants ont souligné l'importance de reconnaître les inégalités historiques qui ont été perpétuées, même dans l'industrie de la radiodiffusion. Les radiodiffuseurs autochtones doivent être sur un pied d'égalité avec les radiodiffuseurs grand public. Ils veulent prendre part aux discussions. À leur avis, cela devrait être reflété dans la *Loi sur la radiodiffusion*.

« Les peuples autochtones doivent être plus visibles au Canada » - Participant

Les participants étaient d'avis que les domaines d'inégalité suivants doivent être reconnus, examinés et abordés dans la nouvelle politique²⁶ :

- Le déséquilibre du financement, dans l'ensemble;
- Le déséquilibre dans les structures qui soutiennent les musiciens, les artistes, les cinéastes, etc., afin que les créateurs de contenu autochtones puissent être sur un pied d'égalité avec les autres créateurs canadiens;
- Supprimer les barrières pour les créateurs de contenu autochtones afin d'assurer un accès plus équitable aux ressources de financement;
- Améliorer la capacité d'accès à la télévision au moyen de la distribution par câble et par Internet;
- Élargir l'accès à la large bande et à d'autres technologies;
- Reconnaître que la plupart des radiodiffuseurs autochtones n'ont pas un accès égal aux marchés, aux revenus de publicité et aux commanditaires, et mettre en place les structures de financement nécessaires pour y remédier;
- La quantité disproportionnée de musique non autochtone par rapport à la musique autochtone diffusée à la radio;
- La sous-représentation des femmes autochtones dans les productions télévisuelles et cinématographiques;
- Une rémunération et un salaire égal pour un travail égal. Être moins valorisé est un obstacle à la réussite.
- Veiller à ce que toutes les communautés autochtones aient accès aux stations de radio communautaires autochtones, au lieu de n'avoir accès, à certains endroits, qu'à la radio grand public, où les émissions sont souvent sans pertinence pour les citoyens autochtones.
- Faciliter la communication d'information et de connaissances sur les ressources, les possibilités, le financement et la formation;
- Créer des possibilités de fournir des ressources d'apprentissage, et déterminer d'où proviendra le financement (par exemple, par des contributions prévues par la réglementation ou par un programme de financement créé par un ministère).

Un élément aussi fondamental que le placement des chaînes à la télévision a été donné comme exemple simple d'une iniquité de longue date : la nécessité de réassigner le seul réseau de télévision autochtone du Canada à un numéro inférieur. Plusieurs participants se questionnaient à savoir pourquoi les réseaux de télévision américains occupent certains des plus petits numéros dans la liste des chaînes de télévision, alors qu'APTN est relégué à un nombre plus élevé, ce qui fait en sorte qu'il est plus difficile de trouver cette chaîne lorsque les téléspectateurs regardent la télévision. Ils ont le sentiment qu'APTN est, en fait, traité comme une chaîne « spécialisée ». (Certains participants ont eu l'impression qu'APTN n'est pas considéré comme une chaîne de base, mais en fait, APTN est l'un des services canadiens obligatoires que les entreprises de câblodistribution et les services de diffusion directe par satellite doivent fournir à leurs abonnés dans leur forfait de services de programmation de base²⁷.)

Dans l'ensemble, les participants ont convenu qu'il était extrêmement important pour le CRTC non seulement de créer des politiques pour les diffuseurs autochtones, mais aussi de créer des règlements pour

²⁶ Rappelons que ceci reflète les points de vue des participants, et que certaines suggestions pourraient se retrouver à l'extérieur du cadre d'une politique de radiodiffusion du CRTC.

²⁷ APTN est également une chaîne qui fait partie du service d'entrée dont le prix ne doit pas dépasser 25 \$ par mois (voir les articles 17 à 19 du *Règlement sur la distribution de radiodiffusion*).

les radiodiffuseurs grand public non autochtones et de les appliquer afin de niveler les inégalités et de créer un système équitable.

Possibilités

La section précédente a décrit les enjeux que les participants ont identifiés au cours des séances de mobilisation. Les participants ont également été interrogés sur les possibilités d'amélioration, les idées et les solutions pour améliorer ou résoudre un bon nombre des défis auxquels ils sont confrontés.

Soutien aux radios communautaires autochtones

Il est absolument nécessaire que les stations de radio communautaires soient à tout moment au courant de ce qui se passe dans leur communauté et dans les communautés voisines. Il est également nécessaire d'encourager et de promouvoir les réussites des communautés autochtones et de célébrer les réalisations. Pour atteindre ces objectifs, les participants ont indiqué le besoin de mettre davantage de ressources à la disposition des stations de radio communautaires autochtones.

Ils estiment qu'il serait bénéfique de créer un guide pratique pour les exploitants de radios communautaires autochtones, notamment sur la manière de créer du contenu pertinent pour chaque communauté. Pour augmenter la quantité et la diversité du contenu, il serait utile de disposer de fonds pour faire venir des professionnels qui peuvent offrir une formation sur la création d'histoires et la production de contenu, et pour payer les producteurs de contenu de créations orales. Il est important que ces ressources soient disponibles dans toutes les régions et communautés.

Créateurs de contenu audio

Plusieurs participants ont indiqué que les stations de radio autochtones devraient être encouragées à diffuser un mélange de styles traditionnels et modernes de musique autochtone, et pas seulement un genre (comme la musique country). Chaque région dispose d'une communauté musicale autochtone comptant des artistes locaux très talentueux qui méritent d'être reconnus. Ceci étant dit, un participant représentant une station de radio a mentionné (et d'autres étaient d'accord) qu'il était nécessaire que les artistes locaux réalisent l'importance de démontrer un certain niveau de professionnalisme pour que leurs œuvres soient diffusées à la radio. Ceci soulève le besoin d'un accès accru des artistes à des ressources et de la formation (ce point est discuté plus loin dans la section Formation).

Ils ont également déclaré que les artistes de musique autochtones doivent être plus faciles à découvrir dans tout le Canada, de la même manière que les musiciens non autochtones. Comme mentionné ci-dessus, plusieurs participants ont mentionné la nécessité d'un catalogue en ligne universellement accessible qui présente précisément les artistes de musique autochtones et leurs enregistrements. Cela permettra de faire en sorte que davantage de musique autochtone soit diffusée sur les radios commerciales, ce qui entraînera une plus grande reconnaissance des artistes autochtones et les rendra plus faciles à découvrir.

« Nous avons besoin de plus d'efforts de réconciliation de la part de l'industrie de la musique au Canada, y compris plus de diffusion à la radio commerciale » - Participant

Mais les participants ont fait remarquer que les artistes autochtones ne veulent pas seulement être remarqués : ils veulent aussi être payés. Toutes les stations de radio au Canada, qu'elles soient commerciales ou non commerciales, sans but lucratif, publiques, par satellite ou services sonores payants, doivent avoir une licence de la Commission du droit d'auteur du Canada pour diffuser de la musique enregistrée. Le coût de la licence est basé sur les tarifs payés aux sociétés de gestion des droits d'auteur comme la SOCAN et

Ré:Sonne²⁸, qui sont ensuite distribués aux interprètes et aux auteurs-compositeurs en tant que redevances pour l'utilisation de leur musique²⁹. Bien que les stations de radio autochtones de type A et B doivent détenir une licence et payer ces tarifs, les participants ont fait remarquer que la SOCAN et Ré:Sonne doivent également en faire plus en identifiant et en effectuant un suivi exact de la musique autochtone diffusée par tous les radiodiffuseurs afin que les créateurs soient rémunérés équitablement (cela comprend les musiciens établis et les musiciens émergents qui ont enregistré leurs œuvres). Les participants ont estimé que les deux sociétés de gestion devraient accorder une attention particulière aux sélections musicales créées par les interprètes autochtones résidant au Canada en créant et en tenant à jour une base de données de leur musique pour s'assurer qu'ils ne sont pas laissés pour compte dans le processus de distribution des redevances. (L'idée de créer des catalogues et des bases de données est examinée ci-dessous; elle s'applique également aux contenus audiovisuels).

Les participants étaient d'avis que le CRTC pourrait exercer une certaine pression dans ce domaine par l'intermédiaire de la réglementation, en exigeant simplement la preuve que toutes les stations de radio ont payé les tarifs appropriés au moment du renouvellement de leur licence. Ils croient que le CRTC pourrait également encourager ces sociétés de gestion à prendre des mesures plus proactives afin que les créateurs de musique autochtones reçoivent régulièrement des redevances.

Plusieurs participants ont mentionné que les artistes eux-mêmes sont également responsables de s'assurer que leur musique soit correctement enregistrée pour percevoir les droits d'auteur; toutefois, de nombreux interprètes et auteurs-compositeurs autochtones ne sont pas informés sur la manière de s'y prendre. Pour cette raison, les participants ont estimé que davantage de formation devait être offerte aux musiciens autochtones au sujet du processus de protection de leurs droits et de collecte des redevances.

Soutien aux artistes autochtones en tant que conteurs

Il est important de créer un modèle qui appuie les conteurs, pour les encourager à travailler ensemble et non pas à se faire concurrence. Cela se produit souvent lorsque les fonds sont limités et qu'ils doivent être répartis entre de nombreux demandeurs.

Il y a beaucoup d'Autochtones talentueux qui obtiennent chaque année leur diplôme dans les quelques programmes qui existent, qui sont entièrement formés et qui sont prêts à être embauchés. La mise en place de mesures de soutien appropriées donnera à ces créateurs autochtones émergents la possibilité de mettre leurs talents à contribution. Les participants ont reconnu qu'il est important d'avoir des partenariats avec les sociétés de production autochtones et non autochtones existantes pour ouvrir des portes aux artistes établis et aux jeunes Autochtones. Le *National Screen Institute* le fait actuellement³⁰, mais il a tendance à se concentrer sur les étudiants de l'Ouest canadien. Les participants du Canada atlantique ont mentionné le besoin d'avoir ce type d'initiatives dans leur région; ils ont ensuite proposé qu'un réseau de radio régional et

²⁸ Ré:Sonne (www.resound.ca/fr/) perçoit et distribue les redevances pour l'utilisation d'enregistrements sonores au nom des musiciens et des maisons de disques; SOCAN (www.socan.com/fr/) perçoit et distribue les redevances au nom des auteurs-compositeurs, des compositeurs et des éditeurs de musique.

²⁹ Pour les stations de radio non commerciales, y compris les stations autochtones de type A et B, le tarif de la SOCAN est le suivant : <https://decisions.cb-cda.gc.ca/cb-cda/certified-homologues/fr/item/483778/index.do>. Le droit de licence est actuellement de 1,9 % des coûts bruts d'exploitation de la station pour l'année couverte par la licence et comprend tous les coûts bruts d'exploitation de l'Internet. Le tarif de Ré:Sonne pour l'utilisation d'enregistrements sonores par les stations de radio non commerciales est de 100 \$ par année (<https://decisions.cb-cda.gc.ca/cb-cda/certified-homologues/en/item/366502/index.do>).

³⁰ Par exemple, voir le programme IndigiDocs de l'Institut national des arts de l'écran (en anglais seulement) : <https://nsi-canada.ca/courses/nsi-indigidocs/>

un service de télévision comme APTN soient établis dans le Canada atlantique afin que les artistes autochtones de cette région puissent raconter des histoires à partir de perspectives uniques, différentes de celles des communautés autochtones de l'Ouest, du Centre ou du Nord du Canada.

Les participants ont également souligné l'importance de fournir diverses plateformes aux artistes du domaine de l'audiovisuel pour qu'ils puissent présenter leurs œuvres aux niveaux local, régional et national et collaborer à des projets cinématographiques et télévisuels³¹.

Soutien aux créateurs autochtones de contenu oral

Les participants ont estimé qu'il faudrait soutenir davantage les journalistes et les programmeurs de contenu oral autochtones qui peuvent créer du contenu axé sur les perspectives de leurs communautés locales. Ils ont fait remarquer qu'actuellement, c'est principalement APTN qui s'en charge, bien que cette chaîne ne soit pas suffisamment axée sur les régions. Ce n'est pas une critique d'APTN, car ils ont reconnu que le nombre d'heures dans une journée ou une semaine de radiodiffusion est limité et qu'il serait impossible pour APTN de représenter toutes les communautés autochtones au Canada. Ils estiment que cela ne devrait pas être le rôle d'APTN, mais quelque chose que les radiodiffuseurs grand public devraient être encouragés à soutenir.

L'un des moyens par lesquels les radiodiffuseurs grand public pourraient apporter ce soutien serait de s'assurer que les nouvelles concernant les communautés autochtones de leurs régions soient diffusées sur leurs stations de radio et de télévision. Cela offrirait des occasions aux journalistes régionaux - membres des communautés autochtones locales - qui pourraient créer du contenu et le soumettre à des médias non autochtones, leur donnant ainsi un rôle dans la radiodiffusion grand public. Cela pourrait également encourager les créateurs de contenu communautaire à créer éventuellement leur propre chaîne de télévision ou réseau de radio communautaire, s'il n'en existe pas; si cette chaîne ou ce réseau existe, cela créerait la possibilité de mettre en commun la programmation existante.

Soutien aux émissions offrant des possibilités en matière de santé mentale et de bien-être

Les participants ont souligné le lien entre la radiodiffusion (plateformes traditionnelles et en ligne) et la santé mentale. Ils ont souligné que le public autochtone se tourne vers la radio et la télévision pour se divertir, soulager le stress et encourager la créativité. Avoir accès à des émissions qui traitent des questions de santé mentale peut apporter un soutien à ceux qui tentent de surmonter des obstacles en racontant des histoires sur la façon dont d'autres personnes ont trouvé des solutions, et être une source d'inspiration en décrivant comment d'autres personnes ont atteint leurs objectifs.

Travailler avec les jeunes

Les participants ont souligné le besoin de fournir des possibilités d'emploi pour les jeunes Autochtones dans cette industrie pour les faire participer davantage et établir un bassin de talents à l'avenir. Il a été suggéré d'offrir aux jeunes davantage de possibilités de travailler sur les ondes des radios autochtones pour mettre en valeur leurs talents d'animateurs, de lecteurs de nouvelles, de conteurs ou d'interprètes de musique; un

³¹ L'une de ces plateformes est Isuma TV (<http://www.isuma.tv/fr/qui-sommes-nous>), qui tend à se concentrer principalement (mais pas uniquement) sur les films inuits.

aîné pourrait également guider le processus, ce qui indiquerait aux communautés que les jeunes sont considérés comme étant des contributeurs précieux.

Il existe d'autres moyens d'accroître la participation des jeunes à la radiodiffusion :

- L'école (par exemple, en participant à des projets ou des programmes de radiodiffusion);
- L'éducation formelle (par exemple, les cours ou programmes dans les collèges ou les universités);
- Dans des productions télévisuelles, cinématographiques et radiophoniques, en tant que stagiaires;
- Par le biais du mentorat et des possibilités d'apprentissage;
- Encourager la création de contenu (courts métrages, émissions de télévision, émissions de radio, etc.) en utilisant des technologies facilement accessibles (iPhone, caméras de cinéma portatives, iPad, etc.);
- Possibilités à l'écran et sur les ondes dans les stations de radio et de télévision locales (animation, annonce);
- Représenter les jeunes dans les conseils d'administration des entreprises de médias;
- Encourager les jeunes à créer leur propre entreprise ou à occuper des postes de direction dans l'industrie.

Les participants ont souligné que des programmes de formation et d'emploi bien financés contribueraient à encourager les jeunes Autochtones à faire carrière dans la radiodiffusion. Un moyen de donner un coup de pouce à ce processus serait d'offrir des stages d'été pour étudiants auprès des radiodiffuseurs grand public. Cela permettrait aux jeunes d'apprendre à produire et à distribuer leur propre contenu, à utiliser les équipements de radiodiffusion et à préparer et présenter des reportages. L'apprentissage dans une station de radio commerciale leur permettrait d'apporter des connaissances et de nouvelles idées à leur station de radio communautaire locale. Une autre façon d'encourager les jeunes Autochtones est d'étendre les programmes comme celui offert par Wapikoni Mobile³², qui dispose de studios mobiles entièrement équipés qui se déplacent dans les communautés autochtones, principalement au Québec, et organise des ateliers pour les jeunes, où ils apprennent à utiliser les outils numériques en créant des courts métrages et des œuvres musicales.

Afin d'établir un lien avec les jeunes Autochtones, les participants ont indiqué qu'il était nécessaire de mieux comprendre comment les jeunes se connectent aux médias, quels sont les services et les plateformes auxquels ils ont accès, et ce qu'ils aiment regarder et écouter. Il y a une lacune dans ces connaissances : alors que des études sont souvent menées sur ces sujets en visant les jeunes de tout le Canada, elles ne sont pas précisément axées sur la population des jeunes Autochtones.

Éducation

Les participants ont discuté de la nécessité d'études formelles pour les Autochtones travaillant dans l'ensemble de l'industrie. Ils ont fait remarquer que lorsqu'une personne commence un travail dans le secteur de la radiodiffusion, il faut mettre l'accent sur son développement professionnel. Parmi les domaines où ils estiment que davantage de programmes éducatifs sont nécessaires, on peut citer :

- Compétences de base en matière de radiodiffusion (par exemple, montage, travail de caméra, programmation, utilisation d'équipements de studio, outils de production numérique);
- Nouvelles technologies et normes de radiodiffusion;

³² Wapikoni a offert des programmes aux Premières Nations hors du Québec, mais aussi au Chili, au Pérou, en Bolivie, au Panama et en Finlande. Voir : <http://www.wapikoni.ca/>

- Les techniques et méthodes utilisées par les grands radiodiffuseurs, ainsi que les pratiques exemplaires utilisées par les petites stations de radio et autres entités de radiodiffusion qui connaissent un succès;
- Pratiques commerciales générales pour gérer une entreprise de radiodiffusion de façon réussie, comme la gestion de projet, les assurances, la comptabilité, la conformité aux lois et aux règlements, etc.

On a suggéré de créer un cours en ligne ouvert à tous (CLOT) sur la radiodiffusion. Il a également été suggéré de donner des cours à l'école secondaire sur la radio et d'autres domaines de l'industrie de la radiodiffusion. Dans l'ensemble, les participants ont convenu que davantage d'éducation susciterait l'intérêt des populations autochtones, en particulier des jeunes, et qu'ils seraient donc encouragés à travailler dans ce secteur.

Les participants ont indiqué que toutes les personnes travaillant dans l'industrie canadienne de la radiodiffusion devraient avoir accès à des options éducatives permettant d'être sensibilisé et d'en apprendre davantage au sujet des protocoles, de l'histoire, des traditions, de la sensibilisation culturelle et du respect des Autochtones. Ce type de formation devrait être obligatoire, puisqu'il s'agit de l'un des Appels à l'action³³ de la Commission de vérité et réconciliation (CVR), qui concerne toutes les entreprises.

Formation

Il y a un manque de financement constant pour les programmes de formation dans l'industrie de la radiodiffusion autochtone. Les participants ont indiqué qu'une formation est nécessaire pour les Autochtones qui sont déjà employés dans des stations de radio communautaires autochtones ou dans des entreprises régionales de production audiovisuelle, comme :

- les DJ et les animateurs radio, afin qu'ils puissent mieux connaître le type de musique à diffuser sur les ondes et qu'ils puissent continuer à maintenir un niveau élevé de programmation radio expressément destinée à leur public;
- les créateurs de musique autochtones, particulièrement les artistes émergents, afin qu'ils puissent perfectionner leur art et comprendre comment naviguer au sein de l'industrie; par exemple, comment inscrire leur musique afin d'être correctement et équitablement rémunérés par le système de redevances;
- les étudiants et les jeunes Autochtones, afin qu'ils puissent se familiariser avec l'industrie de la radiodiffusion grâce à une expérience pratique, et l'envisager comme une carrière;
- les équipes de production autochtones, de sorte qu'elles soient mieux équipées pour travailler sur des projets cinématographiques et télévisuels;
- les membres des communautés autochtones qui veulent faire du bénévolat au sein de leur station de radio locale ou leur station de télévision communautaire;
- le personnel de gestion / d'exploitation travaillant dans des organismes ou des entreprises de radiodiffusion autochtones, afin qu'ils aient une meilleure compréhension des aspects juridiques et des exigences réglementaires.

²⁹ Voir l'[appel à l'action 92.iii](https://nctr.ca/fr/assets/reports/Final%20Reports/Calls%20to%20Action%20French.pdf) : « donner aux cadres supérieurs et aux employés de l'information sur l'histoire des peuples autochtones, y compris en ce qui touche l'histoire et les séquelles des pensionnats, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, les traités et les droits des Autochtones, le droit autochtone et les relations entre l'État et les Autochtones. À cet égard, il faudra, plus particulièrement, offrir une formation axée sur les compétences pour ce qui est de l'aptitude interculturelle, du règlement de différends, des droits de la personne et de la lutte contre le racisme. » ([https://nctr.ca/fr/assets/reports/Final%20Reports/Calls to Action French.pdf](https://nctr.ca/fr/assets/reports/Final%20Reports/Calls%20to%20Action%20French.pdf))

L'accès au développement continu des compétences doit être conçu de manière à ce que, idéalement, l'apprentissage puisse se faire sur place et sur le lieu de travail, plutôt que de devoir parcourir de grandes distances pour assister à des cours, ce qui est coûteux et perturbe le fonctionnement de la station ou de l'entreprise.

« Même lorsqu'il y a un intérêt, nous manquons de ressources pour former les jeunes. S'ils doivent se rendre en ville, c'est un obstacle supplémentaire : c'est intimidant et il y a la peur de l'inconnu. S'ils doivent aller en ville, il faut les former sur la façon de vivre en ville et de trouver des ressources ». - Participant

Les participants ont fait remarquer que souvent, l'obstacle à la réussite, outre le manque d'accès aux installations et aux équipements, est l'incapacité à comprendre comment fonctionne la technologie la plus récente, comment obtenir les installations appropriées pour créer du contenu, ou ce qui est requis d'un point de vue procédural (en particulier les processus juridiques ou réglementaires). Avoir quelques connaissances de base aiderait à mieux gérer les choses et serait bénéfique pour répondre aux directives et aux exigences.

Espaces de formation et de production

Une façon d'aider les créateurs autochtones est de rendre plus d'espaces de production accessibles, en particulier dans les petites villes. Il a été suggéré d'utiliser les stations de radio qui ont été établies dans des écoles pour des activités d'apprentissage ou de formation pratique. Les participants ont déclaré qu'il est important d'offrir des formations au sein de la communauté; ainsi, les gens n'ont pas besoin de quitter la communauté pour acquérir de nouvelles compétences (ce qui signifie aussi des dépenses de formation moins élevées, puisque les frais de déplacement seraient éliminés).

Un autre concept a été envisagé : un centre national des arts autochtones spécialement conçu pour offrir une formation en musique, cinéma, médias, création d'histoires et autres formes d'expression créative, et faire office de centre de production pour le secteur. Ce centre pourrait être lié à des lieux plus petits pour le travail régional de postproduction, et pour la formation en personne et en ligne de plus grands groupes en utilisant la vidéoconférence à distance ou des vidéos de formation, par exemple, à l'aide d'une chaîne YouTube. La formation en ligne est particulièrement utile pour la formation dans certaines stations de radio qui sont situées dans des régions éloignées, pour autant qu'un accès à Internet soit disponible.

Les musiciens ont également besoin de studios; outre les studios d'enregistrement situés dans différentes régions, l'idéal serait de disposer de studios mobiles équipés et dotés de techniciens d'enregistrement qui pourraient se rendre auprès des artistes. Ces studios mobiles pourraient être utilisés pour l'enregistrement sur place lors d'événements tels que les festivals autochtones, ainsi que pour l'enregistrement de la musique d'artistes qui ne peuvent pas se permettre de se déplacer en dehors de leur communauté.

Créer une association pour représenter les radiodiffuseurs autochtones

Les participants ont noté que dans de nombreuses communautés autochtones éloignées, le personnel (souvent des bénévoles) qui dirige la station de radio locale se sent isolé. Ils ont exprimé le besoin de créer des possibilités d'interaction et de collaboration en échangeant des idées et des informations. Même dans les grands centres, les radiodiffuseurs et les producteurs travaillent souvent de manière isolée, sans bénéficier de la mise en commun des connaissances, des idées et des meilleures pratiques. Comme de nombreuses stations de radio communautaires autochtones sont soutenues par les conseils de bande et les

conseils tribaux, les dirigeants des communautés ont besoin d'entendre des exemples de réussite d'autres régions.

Le travail de réseautage entre les organismes de radiodiffusion autochtones d'autres pays est également important; par exemple, être en contact avec les radiodiffuseurs inuits situés au Groenland, ce qui est une collaboration naturelle avec ceux basés au Nunavut, puisqu'ils parlent la même langue; ou collaborer avec les radiodiffuseurs autochtones situés en Alaska, ou tout radiodiffuseur autochtone proche de la frontière canado-américaine au sud. Certains participants ont également mentionné qu'il devrait y avoir un réseau établi spécialement pour les diffuseurs métis, car il existe de nombreuses différences culturelles entre les Métis, les Premières Nations et les Inuits.

Outre la nécessité d'un réseau au sein de l'industrie de la radiodiffusion autochtone elle-même, les participants ont estimé qu'il était important que les radiodiffuseurs autochtones fassent front commun pour défendre leurs besoins dans l'industrie de la radiodiffusion plus large au Canada et auprès des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Cette approche permettra d'éliminer les disparités entre le traitement des diffuseurs autochtones et celui des diffuseurs non autochtones, et rendra les groupes autochtones plus forts, en collaborant à la recherche de solutions. On a fait remarquer que chaque radiodiffuseur représente une part du gâteau et qu'ensemble, ils forment un tout.

Les participants ont déclaré unanimement qu'une association de radiodiffusion dirigée et gérée par des Autochtones devrait être créée afin d'encourager la mise en relation et de fournir un soutien, des conseils et une formation polyvalente du personnel entre les communautés, en plus de servir à représenter les positions des radiodiffuseurs autochtones dans l'élaboration des politiques. Pour être efficace, l'association comporterait des sections régionales en fonction du lieu (Ouest, Centre, Est et Nord du Canada), du groupe (c'est-à-dire Premières Nations, Métis, Inuits), de la langue ou de l'objectif de radiodiffusion. Le CRTC devrait travailler avec cette entité pour s'assurer que les perspectives autochtones sont entendues et que les ressources importantes, y compris le financement, sont distribuées de manière juste et équitable.

Quelques suggestions ont été faites par divers participants lors de différentes séances de mobilisation, notamment :

- Renforcer la voix collective en créant une association de radiodiffuseurs autochtones afin d'offrir un forum permanent;
- Établir des centres régionaux pour les radiodiffuseurs dans tout le pays, car les besoins des radiodiffuseurs dans une région du pays sont très différents de ceux des autres régions;
- Cette association accueillerait également la participation et la contribution des créateurs de contenu autochtones, y compris les musiciens, les artistes de créations orales et audiovisuelles ainsi que les producteurs, dans le but d'encourager le développement des artistes;
- Créer de multiples prix de musicien autochtone de l'année par région, sexe et langue, choisis par un jury composé de membres de cette association³⁴;
- Créer un groupe d'experts autochtones au sein de cette organisation pour déterminer comment les décisions doivent être prises, par exemple sur la manière dont les fonds doivent être distribués;

³⁴ Ces prix s'ajouteraient à celui d'artiste ou groupe autochtone de l'année, rebaptisé en mars 2020 « album de musique autochtone de l'année » par l'Académie canadienne des arts et des sciences de l'enregistrement (CARAS), l'organisme qui décerne les prix Juno. (<https://www.theglobeandmail.com/arts/music/article-should-there-be-an-indigenous-juno-awards-category/>)

- Charger l'organisation d'élaborer et de superviser des codes et des normes pour ses propres membres en créant un conseil d'éthique autochtone³⁵ ayant des responsabilités territoriales ou régionales;
- Créer, entre autres rôles de l'organisation, un centre de radiodiffusion autochtone, responsable de la formation ainsi que de l'éducation, et de mettre en valeur les talents autochtones dans le domaine de la radiodiffusion;
- Prendre la responsabilité d'établir des réseaux régionaux de radio autochtones qui offriraient des avantages tels que le partage de contenus et un soutien technique régional;
- Établir des lignes directrices pour un nouveau rôle – celui de producteur culturel autochtone, qui serait mandaté au sein de tous les diffuseurs de télévision et de radio non autochtones traditionnels. Pour les radiodiffuseurs de petite taille ou desservant un marché unique, l'association constituerait une réserve centrale de ressources autochtones qui offrirait des conseils dans un large éventail de domaines, allant de l'expertise en matière de protocoles culturels à l'aide à la sélection de contenu et aux suggestions pour localiser ou embaucher du personnel autochtone.

Dans l'ensemble, les participants ont mis l'accent sur l'idée selon laquelle les peuples autochtones devraient être ceux qui fournissent des orientations et des conseils pour représenter au mieux les besoins de leur population. Toutefois, ils ont également admis que le lancement d'une telle organisation est une tâche ardue. Un financement de démarrage est nécessaire pour embaucher du personnel permanent et compétent, pour établir l'organisation et créer des statuts, pour conclure des accords avec des ressources qui peuvent fournir des conseils techniques et juridiques aux membres dans différentes régions, et pour organiser des réunions, des événements, des séances de formation et des conférences régulières. En raison de la capacité de revenus faible ou inexistante de la plupart des diffuseurs autochtones, les cotisations des membres ne suffiraient pas à soutenir une telle organisation, de sorte qu'un financement continu provenant de sources externes serait nécessaire pour assurer la viabilité à long terme de cette association.

Créer des bases de données

Comme indiqué précédemment, les catalogues et les bases de données sont essentiels pour que les Autochtones et les non-Autochtones sachent où trouver et stocker la musique, les films et les émissions de télévision autochtones et où y accéder.

Les participants ont noté l'absence flagrante d'une base de données universellement accessible de sélections musicales créées par des Autochtones. Il s'agit d'un outil nécessaire à l'usage des radiodiffuseurs autochtones et non autochtones afin que le contenu puisse être identifié et correctement attribué à ses créateurs (c'est particulièrement important pour la rémunération) et pour que les radiodiffuseurs généralistes soient conscients de l'abondance de la musique autochtone.

Afin d'assurer une représentation équitable, les participants ont déclaré qu'une base de données devrait être développée, éventuellement intégrée à une carte, qui montre où le contenu autochtone est créé partout au Canada afin qu'il puisse être plus facilement découvert et donc mis en vedette par les radiodiffuseurs grand public dans des régions géographiques particulières. Il s'agit d'une suggestion soulevée par les participants aux séances de mobilisation de la région Atlantique, qui estiment que cette région n'est pas suffisamment représentée.

³⁵ Un exemple de réussite a été fourni lorsque, dans une communauté, un comité d'éthique de la radio a été mis en place. À un moment donné, les aînés ont critiqué une émission de radio parce qu'elle ne fournissait pas des informations correctes. Le conseil a écouté les aînés et maintenant la station diffuse dans les écoles où les élèves apprennent à parler leur langue autochtone traditionnelle.

Créer des archives

Les participants ont exprimé le besoin de mécanismes pour préserver le contenu audio et audiovisuel autochtone, en particulier le contenu parlé ou chanté dans les langues autochtones. Des processus d'archivage et de numérisation sont nécessaires pour capter et préserver ce matériel afin qu'il puisse être étudié par les générations futures, pour connaître l'histoire, la culture et les traditions des peuples qui les ont précédées. Le matériel doit être conservé dans des espaces qui abritent des objets culturels, de manière à ce qu'il soit toujours facilement accessible aux générations suivantes.

Les émissions de radio et de télévision ainsi que les films abritent certains des rares artefacts restants des langues et dialectes traditionnels autochtones. Il a été suggéré que chaque fois que des émissions culturelles ou linguistiques sont créées par les communautés (tels que des cours de langue à la radio; ou lorsque des aînés sont interviewés sur la culture et les connaissances traditionnelles; ou lorsque de la musique traditionnelle est jouée et enregistrée par une station de radio), une copie devrait également être soumise à une source centrale pour la préservation et afin qu'elle puisse être facilement découverte et accessible. Les participants ont noté que cette pratique n'est pas très répandue chez la plupart des radiodiffuseurs autochtones, qui ont besoin d'un processus facile pour conserver une copie des enregistrements. Les participants ont mentionné que dans certaines cultures autochtones, les connaissances traditionnelles ne doivent être partagées qu'entre les membres de la communauté, et non en dehors d'une communauté. C'est pourquoi il a été souligné qu'une réglementation est nécessaire pour traiter de la préservation du matériel de radiodiffusion archivé, y compris la manière et le lieu où il est stocké et consulté, et qui peut y accéder. Les participants ont demandé que ce sujet soit inclus dans la nouvelle politique.

Il faut également protéger les séquences filmées et rapatrier les histoires et les connaissances autochtones qui ont été acquises par des non-Autochtones.

Les participants ont noté qu'il existe des obstacles à l'accès aux séquences de films d'archives et à la musique enregistrée, soit en raison de la complexité des processus de récupération, du manque d'accès à Internet, ou simplement du fait de ne pas savoir ce qui est disponible. L'archivage est effectué dans une certaine mesure par Bibliothèque et Archives Canada (y compris certaines musiques créées par des Autochtones) et dans une certaine mesure par l'Office national du film³⁶, qui donne accès à ses archives³⁷, bien qu'il y ait peu de films créés en langues autochtones qui soient conservés dans sa collection.

Les participants ont souligné que diverses archives ont été créées pour les émissions de radio et de télévision de langue anglaise et française (par exemple, par la SRC et Bibliothèque et Archives Canada), mais aucun participant n'a eu connaissance d'activités ou de projets similaires axés sur les médias audio ou audiovisuels autochtones.

³⁶ Il s'agit notamment de développer des archives des œuvres de l'ONF réalisées par des réalisateurs autochtones et de les rendre plus accessibles au public. Consulter le document à l'adresse http://films.nfb.ca/pdfs/Plan_d_action_autochtone_ONF.pdf, pp 12-15

³⁷ https://www.nfb.ca/indigenous-cinema/?&film_lang=all_languages&sort=year:desc,title&year=1917..2020

* Les commentaires reçus traitaient principalement des services de langue anglaise du diffuseur public, d'où l'utilisation de l'appellation anglophone.

*Le rôle de la CBC et la collaboration avec la CBC**

Les participants ont noté que la CBC North est un bon modèle qui pourrait être appliqué à toutes les stations de télévision et de radio de la CBC, car elle se fait un devoir d'inclure des histoires et des nouvelles locales autochtones. Cependant, CBC North ne devrait pas être le lieu central de la programmation autochtone au sein du diffuseur national du Canada. Les stations de radio et de télévision locales de la CBC dans les régions du Sud du Canada doivent diffuser davantage de contenu autochtone, car il y a des Autochtones dans tout le Canada (en fait, la plupart vivent dans le sud), comme un peu plus de la moitié des Autochtones vit dans les zones urbaines.

Les stations de radio autochtones desservant des communautés ou des régions devraient avoir la possibilité de partager leur contenu avec la CBC, et vice versa, en particulier avec les émissions de radio de la CBC telles que *Unreserved* et *Reclaimed* qui se concentrent sur des sujets autochtones et intéressent de multiples communautés autochtones. Les radiodiffuseurs ont plutôt mentionné qu'ils sentent qu'il est souvent difficile de s'associer ou de travailler avec la CBC, à la fois pour ce qui est d'avoir accès à son contenu, ou de prendre des dispositions pour partager leur contenu avec la CBC. Ils considèrent que ce sont là des exemples où le diffuseur public pourrait démontrer un comportement plus inclusif et, de plus, ils sont d'avis que ce type de collaboration serait raisonnable puisque la CBC utilise des fonds publics.

Les participants s'affairant au développement des productions télévisuelles autochtones ont parlé des difficultés qu'ils ont eues à convaincre la CBC de reprendre leurs projets et de les diffuser à la télévision traditionnelle. Bien qu'il existe des possibilités de présenter des contenus autochtones en ligne à la CBC Gem, les producteurs ont souligné que de nombreuses communautés autochtones n'ont pas accès aux services à large bande, de sorte que ces productions ne sont souvent pas disponibles pour être visionnées par le public autochtone. Les participants ont également noté que le processus d'approbation du contenu autochtone de la CBC suppose de passer par cinq niveaux différents avant d'être accepté.

Les participants ont estimé que puisque la CBC reçoit des fonds publics pour fonctionner, il devrait y avoir plus d'émissions autochtones sur les ondes pour refléter les peuples autochtones, qui représentent 5 % de la population du Canada. Pour la même raison, en plus d'une programmation proportionnée, les participants ont eu le même sentiment sur les possibilités d'emploi : tout en augmentant la représentation autochtone dans les rôles à l'écran et en studio, il est également nécessaire d'augmenter la représentation autochtone dans les postes de direction et d'exploitation. Cela permettra en fin de compte d'influencer les choix et les décisions de programmation que la CBC prend, tant à l'antenne qu'en ligne. Si l'argument est qu'il n'y a pas assez de candidats pour doter ces postes, les participants ont alors suggéré de créer un programme de stages à temps plein au sein de la CBC pour former les Autochtones qui souhaitent travailler dans l'industrie de la radiodiffusion. Cela devrait certainement aider à augmenter la capacité au sein de l'organisation.

Des communautés disposant de leurs propres politiques de radiodiffusion, infrastructures et financements

Dans de nombreux cas, les stations de radio autochtones locales sont financées et gérées par le conseil de bande ou le conseil tribal. Bon nombre de ces communautés autochtones ont déjà mis en place leurs propres politiques de radiodiffusion, infrastructures et mécanismes de financement. Les participants ont exprimé l'importance de reconnaître le besoin d'autonomie et d'autodétermination des communautés, et leur travail impliquant la préservation de la culture.

« Nous désirons diffuser ce que nous voulons, pas ce que veut le CRTC » - Participant

Certains participants ont exprimé le désir de veiller à ce que des fréquences soient réservées aux stations de radio autochtones (comme cela a été fait pour les radiodiffuseurs autochtones dans d'autres pays) et de s'assurer qu'il existe des possibilités d'établir des stations ou des réseaux de télévision régionaux qui desservent spécialement les communautés autochtones³⁸.

Le soutien à un réseau de radio et de télévision se consacrant à la programmation pour les auditeurs et les téléspectateurs inuits a été noté à plusieurs reprises, mais surtout par les participants lors de la séance à Iqaluit. Un financement supplémentaire pour le secteur de la radiodiffusion au Nunavut, destiné à l'emploi, à la formation, aux ressources techniques et aux partenariats, créera des possibilités pour le développement de contenus qui pourront ensuite être diffusés et promus, à l'échelle locale, territoriale, nationale et mondiale, où il existe un grand intérêt pour la mise en commun de programmes provenant d'autres régions circumpolaires, en particulier l'Alaska, le Groenland, la Norvège, la Suède, la Finlande et la Russie.

Certains participants ont fait remarquer que le scénario idéal serait que les peuples autochtones élaborent leurs propres politiques et soient réglementés par leur propre organisme indépendant, et non par le CRTC. Cela inclurait la souveraineté des Autochtones sur les fréquences radio, la diffusion dans leurs propres langues et la prise de décisions concernant leur propre contenu, au lieu d'une gouvernance fondée sur des règlements axés sur le colonialisme qui souvent, ne s'appliquent pas à la communauté autochtone. D'autre part, certains participants ont observé que dans certains cas où les stations de radio sont financées par leur conseil de bande ou leur conseil tribal, les responsables de la station n'ont pas nécessairement une indépendance de programmation, c'est-à-dire qu'ils sont informés par les dirigeants de leur communauté du contenu qu'ils diffuseront ou non. Dans ces cas, il faut veiller à ce que la programmation reflète les besoins et les souhaits de la communauté.

« Il y a certaines stations communautaires qui ne veulent pas être réglementées sur nos propres terres. » - Participant

³⁸ Au Canada, ISDE (Innovation, Sciences et Développement économique) est le ministère responsable d'assigner le spectre.

Financement

Tous les participants à chaque séance de mobilisation ont noté le grave manque de financement qui est évident dans chaque élément de l'industrie de la radiodiffusion autochtone. Nombre des enjeux identifiés ci-dessus pourraient être résolus par un financement supplémentaire durable, qu'il s'agisse d'encourager de nouvelles initiatives, de créer de nouvelles possibilités sur le plan des ressources humaines, de renforcer les capacités des communautés autochtones, de couvrir les coûts technologiques ou de revitaliser des institutions établies qui ont été négligées pendant des décennies. Comme l'a dit un participant, « les problèmes peuvent être résolus lorsque le financement répond aux possibilités ».

Les participants sont convaincus que le CRTC doit revoir les modèles de financement sur lesquels il exerce un contrôle, mais qu'il doit également être au courant des solutions de financement des autres ministères, car dans l'ensemble, les modèles et les méthodes de financement actuels sont devenus un fouillis compliqué et déroutant qui ne fonctionne ni pour les radiodiffuseurs ni pour les créateurs de contenu autochtones. Par exemple, les participants ont mentionné comment les règlements du CRTC exigent que les radiodiffuseurs commerciaux consacrent un pourcentage de leurs revenus à des fonds ou à des contributions (par exemple, les montants annuels que les radiodiffuseurs commerciaux de grande et moyenne taille doivent verser pour améliorer l'industrie de la radiodiffusion), alors que le CRTC n'alloue pas ou n'administre pas directement ces fonds. Les participants sont d'avis que de nouvelles politiques sont nécessaires pour établir ou augmenter le financement qui est disponible spécialement pour le développement de contenu autochtone, comme les fonds alloués par le Fonds des médias du Canada, Téléfilm, FACTOR, etc. Les participants ont déclaré qu'ils souhaitaient que cela soit clairement mis en évidence comme un domaine où la politique doit changer.

La plus grande préoccupation exprimée par les participants a été la perte des cultures traditionnelles en raison de la rareté des émissions de radio et de télévision qui présentent les cultures, les perspectives et les langues autochtones, malgré les autres moyens de diffusion de la culture et de la langue traditionnelles, principalement par le bouche-à-oreille ou les archives écrites. La radio, la télévision et la diffusion en ligne sont de loin les moyens les plus populaires pour distribuer et diffuser la culture au plus grand nombre de destinataires, mais cela coûte cher. Ce problème ne peut être résolu que par une augmentation du financement, qui, comparé au niveau de financement prévu pour le développement de contenus en anglais et en français, devrait être beaucoup plus élevé, proportionnellement, qu'il ne l'est actuellement. Dans l'ensemble, les participants ont fait remarquer que tout nouveau mécanisme de financement créé doit l'être de manière à garantir qu'il sera toujours disponible pour l'accès des générations futures.

Il devrait y avoir suffisamment de mécanismes de financement spécialement pour :

- la mise en œuvre, l'entretien et la mise à niveau technologique des infrastructures des radiodiffuseurs autochtones, en particulier les stations dans les régions éloignées;
- la mise en œuvre de services à large bande, qui permettront des méthodes de distribution de contenu en ligne telles que l'accès sur demande et la diffusion de contenu en continu;
- le soutien financier aux créateurs autochtones de contenu musical et de créations orales, y compris l'accès aux ressources techniques, de formation et de gérance dont ils ont besoin pour réussir;
- l'augmentation de la quantité d'émissions en langue autochtone à la radio et à la télévision;
- l'aide aux artistes audiovisuels autochtones émergents, en vue de favoriser le développement de contenu, y compris la présentation d'histoires pour la télévision, les longs métrages et la production de documentaires;
- la création de bases de données pour le contenu audio et audiovisuel qui aidera à sa découverte et à la visibilité du personnel autochtone formé, disposé et capable de travailler sur des productions autochtones et non autochtones;
- le financement de démarrage pour établir une association nationale de radiodiffusion autochtone avec des sections régionales;

- la communication et la sensibilisation, afin d’encourager les possibilités de réseautage et de collaboration pour assurer la réussite d’une association nationale;
- la mise en place d’espaces physiques pour les studios, le développement de la production et les installations de formation;
- la création de programmes de formation et d’éducation, ainsi que des bourses destinées aux jeunes Autochtones;
- la mise en place d’un fonds distinct pour créer des emplois et améliorer les possibilités de formation. Actuellement, il y a peu de financement disponible, voire aucun financement, pour les stages, les mentorats ou la formation technique qui visent les peuples autochtones dans le secteur de la radiodiffusion;
- la promotion et la commercialisation de contenus créés par les peuples autochtones;
- la création de postes de conseiller ou d’expert culturel autochtone pour assurer une représentation précise et respectueuse des peuples et des cultures autochtones dans les principaux médias de radiodiffusion, et pour fournir une expertise sur les protocoles culturels et les pratiques d’embauche;
- La radiodiffusion dans le Nord, qui a des besoins uniques en matière d’infrastructure de radiodiffusion;
- Du financement spécifiquement destiné aux Premières Nations, Métis et Inuits – précisément aux radiodiffuseurs et aux développeurs de contenu – car les besoins de ces groupes sont différents. Des discussions avec des radiodiffuseurs et des producteurs autochtones permettront d’obtenir plus de connaissances.

Les participants ont également indiqué que le financement devrait être :

- Accessible de façon simple et facile pour les petites stations de radio communautaires autochtones;
- Conçu pour tenir compte de la croissance afin de permettre aux radiodiffuseurs établis de croître, tout en veillant à ce que les nouveaux radiodiffuseurs puissent également recevoir du financement;
- Prévisible et fiable, et non pas fondé sur des projets;
- À long terme, de sorte que le financement fourni soit suffisant pour permettre aux radiodiffuseurs, aux sociétés de production et aux créateurs de devenir autonomes.

Améliorer le Fonds pour la radiodiffusion autochtone dans le Nord (RAN)

À chaque séance, les participants ont souligné la nécessité d’un financement pour les dépenses d’exploitation qui soit automatiquement renouvelable sur plusieurs années, au lieu de devoir présenter une demande chaque année; par exemple, ils sont d’avis que le programme Radiodiffusion autochtone dans le Nord (RAN)³⁹ offert par le gouvernement fédéral par l’intermédiaire du ministère du Patrimoine canadien devrait fournir un financement sur des périodes plus longues pour assurer la réalisation de projets plus importants. Bien que la plupart des participants fussent au courant que le RAN ne relève pas du CRTC, ils croyaient néanmoins important de soulever un nombre d’enjeux et lacunes existant depuis des décennies, principalement car plusieurs de ses bénéficiaires en sont venus à dépendre du programme. De nombreux autres demandeurs n’ont toutefois pas réussi à accéder à ce financement, malgré plusieurs essais. Ceux qui reçoivent un appui du programme étaient d’avis que le financement devrait être approuvé et déboursé beaucoup plus rapidement, car il est souvent confirmé trop tard, bien après que les fonds sont nécessaires, ce qui met alors en péril les projets que les organisations tentent de mettre en œuvre. Conséquemment, les organisations doivent s’endetter pour couvrir leurs dépenses, mais le crédit n’est parfois pas accordé aussi facilement aux organisations autochtones.

³⁹ <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/financement/autochtones/radiodiffusion-nord.html>

« On nous dit que si nous continuons nos activités, c'est à nos propres risques en attendant les lettres et les accords de financement. On a l'impression qu'on nous prépare à l'échec. » - Participant

De nombreux radiodiffuseurs sont admissibles au fonds pour la RAN, mais ils apprennent chaque année que le financement est épuisé puisqu'il a déjà été accordé à des bénéficiaires précédents (qui semblent être les mêmes chaque année). Il a également été remarqué que globalement, le financement est resté le même (environ 8 millions de dollars par an) sans augmentation même après 30 ans. Les participants étaient d'avis que ce programme devrait être examiné immédiatement, sinon de nombreuses stations de radio autochtones pourraient échouer.

Le financement de ce programme a été accordé à la fois aux radiodiffuseurs et aux créateurs de contenu de radiodiffusion autochtones. Le nombre d'entités dans ces deux catégories a considérablement augmenté au cours des 30 dernières années. Les participants estimaient que dans certains cas, le financement gouvernemental a provoqué une concurrence injustifiée entre les radiodiffuseurs autochtones. Bien qu'il puisse y avoir des possibilités de partager le financement entre les communautés nordiques du Canada, y compris pour des projets autonomes, les programmes de financement ne devraient pas être si petits qu'ils conduisent à diviser un très petit pot entre de nombreux services de radiodiffusion autochtones; ils devraient être élargis, de manière à inclure un financement stable pour les petits et moyens diffuseurs radio, ainsi que pour les producteurs autochtones afin qu'ils puissent créer davantage d'émissions de télévision autochtones.

Ils ont également noté le besoin d'établir davantage de stations de radio autochtones dans tout le pays. Toutefois, si le montant du financement n'est pas augmenté et que l'exigence selon laquelle les demandeurs doivent fournir des communications radiodiffusées au nord de la ligne Hamelin (le 55^e parallèle, qui définit le Nord canadien aux fins de la politique de Patrimoine canadien) n'est pas supprimée, cela aura pour conséquence de maintenir la radiodiffusion autochtone dans un état perpétuel de pauvreté; « on serait toujours forcés de se débrouiller avec un minimum de moyens », comme l'ont expliqué plusieurs participants.

Mettre en place un mécanisme de contributions au développement de contenu autochtone

Les participants se sont tous dits préoccupés au sujet du faible montant des fonds disponibles pour la création de contenu pour la radiodiffusion. Pour encourager le développement du contenu, ils ont recommandé d'établir des contributions obligatoires à la « création de contenu autochtone » qui devraient être faites par les radiodiffuseurs commerciaux. Ils estimaient qu'il serait particulièrement important de confirmer que les talents autochtones ont vraiment participé au processus de développement. Ce faisant, les Autochtones seront encouragés à prendre en main le développement de projets musicaux et à s'assurer qu'ils ont un contrôle créatif global, afin d'éviter de voir leurs décisions renversées par des entités de production non autochtones.

Assurer le financement par des avantages tangibles

Les participants ont souligné que les contributions au titre des avantages tangibles (c'est-à-dire le financement qui est effectué lors des transactions de propriété) sont rarement dirigées vers le contenu autochtone ou d'autres initiatives de radiodiffusion autochtones. Cela empêche de créer des emplois pour les créateurs autochtones, de créer des émissions et des projets dirigés par des Autochtones, ou de fournir

un contenu autochtone qui peut être diffusé par des radiodiffuseurs autochtones et non autochtones. Au lieu d'encourager les diffuseurs à contribuer à des initiatives de développement du contenu canadien, les participants ont suggéré qu'il serait préférable de créer un nouveau mécanisme de contribution pour les initiatives réservées aux Autochtones : « Développement de contenu autochtone ». Quel que soit le financement disponible, il doit être stable et à long terme afin que les programmes ou autres initiatives puissent être maintenus afin de garder leur élan. Au lieu d'encourager le financement « par projet », les participants ont convenu de façon unanime que le secteur autochtone a besoin d'un financement continu.

Créer une base de données des sources de financement

Les participants ont recommandé qu'une liste des sources de financement soit détaillée et tenue à jour dans une base de données facilement accessible aux radiodiffuseurs et aux créateurs de contenu autochtones afin qu'ils puissent être plus au courant des possibilités qui existent. Il est également nécessaire d'aider les créateurs de contenu dans le processus de demande de subvention, notamment en ce qui concerne les exigences en matière de rédaction des propositions et de présentation des demandes, et de les aider à s'y retrouver dans le système, qui pour beaucoup de gens donne l'impression de n'être compréhensible que par les experts.

Certains participants étaient d'avis que le Fonds des médias du Canada comprend beaucoup trop d'obstacles à franchir lorsqu'on demande du financement pour des projets autochtones. Les participants ont mentionné d'autres défis, comme le fait de ne pas pouvoir accéder aux fonds à moins que d'autre financement n'ait été obtenu. Ils ont noté qu'il serait moins compliqué si les restrictions pour le financement étaient allégées dans le cadre des obligations liées aux demandes de financement.

Ils ont également déclaré qu'il serait bénéfique de créer des fonds discrétionnaires pour les radiodiffuseurs et les créateurs (à la fois pour les projets et le développement de contenu des domaines audio et audiovisuel), où le mécanisme serait mis en place par une organisation indépendante (comme le CRTC), mais serait administré par, ou avec, des Autochtones.

Apporter un soutien financier aux langues et à la culture

Les participants ont souligné la nécessité d'un soutien financier accru pour créer des émissions autochtones culturellement pertinentes à diffuser à la radio et à la télévision, et pour continuer à offrir régulièrement des formations linguistiques, notamment à la radio, qui est un excellent moyen de préserver les langues autochtones. Lorsque les auditeurs, en particulier les plus jeunes, peuvent entendre leur langue traditionnelle correctement parlée par un aîné, ils apprennent la bonne prononciation et le bon usage, ce qui entraîne un plus grand respect de la langue.

Les participants estimaient qu'un soutien durable à la programmation linguistique est nécessaire et que le financement devrait provenir des gouvernements fédéral et provinciaux. Les participants ont fait remarquer que malgré le faible montant de l'aide financière disponible, il existe encore des stations de radio qui réussissent à offrir ce type de programmation parce qu'elle est proposée par des bénévoles. Les participants ont également souligné le besoin de fournir des fonds pour les aînés, qui diffusent leurs connaissances des langues traditionnelles, mais qui doivent souvent faire don de leur temps et de leur expertise, car il n'y a pas de fonds pour les rémunérer. Les participants ont exprimé leur inquiétude face à la diminution du nombre de locuteurs de langues traditionnelles et de membres de la communauté qui peuvent offrir une formation culturelle.

« Le manque de financement limite les possibilités d'inviter des locuteurs de langue plus âgés (plus expérimentés) à venir parler en ondes à la communauté dans sa langue en tant que spécialistes rémunérés. - Participant

Fournir un financement et d'autres aides des provinces et territoires

Les participants ont souligné qu'il y a peu de financement disponible à l'échelle provinciale ou territoriale; c'est surtout au à l'échelle fédérale. Cependant, il y a de nombreux créateurs autochtones qui tentent de développer un contenu propre aux réserves ou communautés des provinces et territoires, mais il est difficile d'obtenir des fonds et d'obtenir l'adhésion des gouvernements locaux ou provinciaux/territoriaux. Par exemple, un participant a mentionné qu'au Québec, certaines stations de radio communautaires sont admissibles à un financement annuel de base du gouvernement provincial, mais que cela peut ne pas s'appliquer aux stations de radio autochtones, ou seulement à des niveaux très réduits.

Les participants ont également mentionné le besoin de crédits d'impôt dans les régions où ceux-ci ne sont pas encore disponibles, et ils ont souligné à quel point il serait utile que le gouvernement fédéral ou le CRTC intervienne pour examiner cette question. Plus précisément, s'il y avait des crédits d'impôt territorial dans les trois territoires, cela serait bénéfique pour les cinéastes travaillant dans le Nord. L'importance de ne pas avoir à renoncer au contrôle créatif sur leur travail, juste pour obtenir un crédit d'impôt, a également été mentionnée.

Les participants ont fait remarquer des différences dans le traitement des revenus de jeux de hasard et d'argent par les différentes provinces et territoires. Il est important de le souligner, car les stations de radio autochtones se financent souvent en organisant des jeux de bingo populaires, où les numéros sont annoncés à la radio pour les membres de la communauté qui achètent des cartes de bingo de la station. Toutefois, cette méthode de collecte de fonds peut être problématique dans certaines provinces; par exemple, au Québec, les jeux de bingo ne peuvent avoir lieu que dans les réserves, à condition d'avoir été autorisés par l'organisme provincial de réglementation des jeux, et il existe d'autres restrictions en fonction de la valeur des prix et de la fréquence de la tenue de ces événements.

Égaliser les conditions de financement

Les participants ont exprimé le besoin d'un mécanisme pour assurer le financement par des contributions des radiodiffuseurs commerciaux, comme c'est le cas actuellement pour le développement du contenu canadien. Cela permettrait d'éviter de devoir entrer en concurrence avec des entités non autochtones pour obtenir du financement. Les conditions doivent être plus équitables, et les diffuseurs et créateurs de contenu autochtones doivent avoir un siège à la table des négociations sur le financement.

Tout au long des séances de mobilisation, les participants ont souligné que du financement pour les infrastructures est nécessaire pour faire parvenir les services de radiodiffusion dans toutes les communautés éloignées, en particulier les plus petites. Un participant a déclaré qu'il avait l'impression que le financement pour l'industrie de la radiodiffusion autochtone au pays était beaucoup trop mince et possiblement conçu intentionnellement de la sorte. Certains participants ont suggéré que le financement de la radiodiffusion devrait être distribué à chaque communauté, plutôt que d'être basé sur des subventions ou des contributions, par le biais d'un processus de demande. Un financement accordé de manière non concurrentielle permettrait une collaboration entre les communautés afin qu'elles puissent se compléter.

Alors que le gouvernement envisage une nouvelle loi, le concept de radiodiffusion publique au service des communautés autochtones doit être pris en considération. Bien qu'APTN offre un service national de radiodiffusion autochtone, il ne reçoit pas de financement gouvernemental pour son fonctionnement, mais génère des revenus grâce aux frais d'abonnement, aux ventes de publicité et aux partenariats stratégiques, et il bénéficie de la distribution obligatoire⁴⁰. Certains participants ont suggéré qu'APTN devrait peut-être être financé par l'État, comme la CBC.

⁴⁰ La distribution obligatoire signifie que tous les fournisseurs de services de télévision canadiens par abonnement sont obligés de mettre des canaux de télévision spécifiques à la disposition de leurs abonnés.

Le CRTC et la nouvelle politique de radiodiffusion

Représentation des Autochtones et sensibilisation au sein du CRTC

Les participants ont souligné combien il est important d'augmenter le nombre d'Autochtones travaillant au CRTC, plus particulièrement dans des postes de direction. Cet ajout aidera le CRTC à comprendre le point de vue autochtone; les organismes gouvernementaux devraient tenir compte des besoins des communautés autochtones, en particulier dans les régions les plus éloignées.

Les participants estimaient qu'il est important que le personnel du CRTC suive une formation de sensibilisation culturelle. L'organisme devrait en apprendre davantage concernant la culture autochtone. Les participants estimaient également que le personnel devrait être plus accessible, par exemple pour répondre aux questions sur les procédures et expliquer ce qui est demandé sur les formulaires, car ceux-ci sont remplis de jargon juridique et les personnes qui dirigent la station n'ont pas accès à des ressources juridiques. Il serait utile d'avoir une personne-ressource au CRTC pour expliquer les procédures, la terminologie et la manière de soumettre correctement les rapports.

Ils ont également fait remarquer que le CRTC devrait avoir un comité ou un groupe de travail autochtone composé de représentants de l'industrie de la radiodiffusion autochtone, qui se réunirait régulièrement (idéalement, une fois par an) avec le personnel du CRTC pour aider à améliorer les lignes de communication et agir en tant que conseillers. Cette réunion pourrait être organisée de la même façon que les réunions avec les communautés de langue officielle en situation minoritaire qui ont déjà lieu, mais elle serait différente d'une manière significative : plutôt qu'un seul groupe de travail, les participants ont souligné la nécessité pour le CRTC de mettre en place des comités ou des groupes de travail régionaux en raison des besoins distincts des Premières Nations, des Inuits et des Métis et des besoins différents selon les régions géographiques.

Développer des relations

Les participants ont unanimement convenu de la nécessité pour le CRTC et le ministère du Patrimoine canadien de travailler plus étroitement ensemble lorsqu'il s'agit de remédier au problème de financement de l'industrie de la radiodiffusion. De nombreux participants n'ont pas compris la relation entre les deux organisations, ni le fait que les deux organisations fonctionnent séparément l'une de l'autre, et pourquoi.

Les participants ont noté qu'il faut davantage d'ouverture et de confiance dans la relation avec le CRTC. Beaucoup ont dit qu'ils avaient peur de cette entité et que la réglementation qu'elle leur impose est excessive. Ils ont le sentiment que le lien entre le CRTC et les diffuseurs autochtones doit être mieux défini. Ils ont fait remarquer la nécessité d'une relation moins intimidante. Pour ce faire, les participants ont suggéré que le CRTC travaille plus étroitement avec les radiodiffuseurs autochtones afin que les problèmes soient gérés, que des réponses soient fournies aux questions et que les idées soient prises en compte. Les participants ont suggéré que le CRTC visite régulièrement les communautés pour comprendre ce que veulent ces publics. Ils ont également fait remarquer que le CRTC devrait :

- Faire preuve de transparence;
- Avoir des processus plus rapides;
- Simplifier ses processus;
- Offrir davantage d'information (il n'y a pas suffisamment de renseignements fournis aux radiodiffuseurs ou aux créateurs de contenu autochtones au sujet du fonctionnement de la réglementation en matière de radiodiffusion);

- Offrir des ateliers et des séances d'information;
- Faire preuve d'une plus grande ouverture d'esprit quant à ce que les Autochtones souhaitent voir dans la programmation proposée par les principaux radiodiffuseurs, peu importe le lieu ou le moment (c'est-à-dire y compris aux heures de grande écoute);
- Être plus flexible dans ses politiques;
- Améliorer et apporter davantage de clarté à ses communications avec la communauté des radiodiffuseurs autochtones.

Rôle du CRTC

Les participants estiment que le rôle du CRTC devrait être le suivant :

- Défendre les intérêts; le CRTC doit faire pression sur les sociétés de production et les radiodiffuseurs non autochtones afin qu'ils accordent plus d'attention au financement de projets autochtones;
- Élaborer des politiques qui soutiennent les communautés autochtones;
- Communiquer avec le public autochtone et l'informer afin qu'il comprenne mieux l'industrie et ses enjeux;
- Mettre en place une réglementation pour garantir que le contenu autochtone existe dans toute l'industrie;
- Devenir un catalyseur pour appuyer les efforts des Autochtones. Grâce une politique bien élaborée, le CRTC pourra aider les musiciens, les programmeurs de contenu de créations orales et les producteurs de télévision et de films autochtones, ainsi que toutes les personnes qui soutiennent ces entités, à passer à un autre niveau;
- Offrir des possibilités de croissance et d'autonomie au secteur de la radiodiffusion autochtone, tout comme la réglementation a créé des possibilités pour les secteurs francophone et anglophone de l'industrie.

Quelle forme devrait prendre la nouvelle politique?

La nouvelle politique sur la radiodiffusion autochtone devrait profiter à TOUS les peuples autochtones. Elle doit être détaillée, régulièrement révisée et inclusive. Elle devrait couvrir différentes plateformes : la radio traditionnelle, la télévision et les services en ligne, ainsi que la musique, le contenu de créations orales et le contenu audiovisuel (film et télévision), y compris le contenu de programmation disponible sur les médias sociaux. Une fois la politique achevée, elle devrait être :

- Facile à lire et à comprendre, écrite non seulement en anglais et en français, mais aussi dans certaines langues autochtones;
- Résumée, pour être plus facile à comprendre;
- Exhaustive, en abordant les questions de l'accès (radio, télévision, en ligne) et du contenu autochtone (musique, créations orales, films, émissions de télévision, documentaires, etc.) offert non seulement par les radiodiffuseurs autochtones, mais aussi par les radiodiffuseurs grand public;
- Respectueuse des peuples autochtones;
- Révisée et mise à jour régulièrement.

La nouvelle politique doit être mise à la disposition de toutes les personnes concernées afin qu'elles sachent qu'elle existe; il faut notamment veiller à ce qu'elle soit diffusée aux communautés. Les participants ont fait remarquer que la politique devrait être suffisamment souple pour pouvoir être utilisée par des organisations

comme les conseils de bande et les conseils tribaux, tout en étant adaptée à leurs propres besoins et capacités.

Modifications des politiques de radiodiffusion grand public

La *Loi sur la radiodiffusion* doit être révisée afin que les peuples autochtones, leurs histoires et leur musique soient vus et entendus. Les politiques doivent changer pour mieux tenir compte des peuples autochtones et reconnaître consciemment la présence autochtone au Canada⁴¹. Il faut déterminer quelles politiques sont obsolètes, et les éliminer.

Il est important de souligner le rôle que les grands radiodiffuseurs jouent dans le soutien du contenu autochtone. L'obligation d'inclure un pourcentage d'émissions créées par des Autochtones devrait être incluse dans les politiques de radiodiffusion traditionnelles. Les participants ont le sentiment que les radiodiffuseurs grand public croient que le contenu autochtone n'est pas assez bon, ou alors ils prétendent ne pas pouvoir trouver suffisamment de contenu de haute qualité créé par des Autochtones pouvant être diffusé sur leurs stations ou leurs réseaux. En fait, il y a beaucoup d'excellent contenu télévisuel et musical autochtone offert. Les producteurs autochtones continuent à approcher les grands radiodiffuseurs avec des propositions de contenu ou avec des projets prêts à être diffusés, mais ils sont souvent ignorés ou redirigés vers APTN. Les participants ont souligné que cette attitude envers la programmation autochtone doit changer et doit être prise en compte non seulement dans la nouvelle politique autochtone, mais aussi dans toutes les autres politiques de radiodiffusion existantes.

Inclure les obligations de la DNUDPA, de la CVR et d'autres documents-cadres dans la nouvelle politique

Il a été indiqué qu'en 1982, le gouvernement fédéral a déclaré que les droits des Autochtones étaient protégés (article 35 de la *Constitution canadienne*), y compris le droit des Autochtones à l'autodétermination et à l'autonomie gouvernementale. Le rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones (CRPA) a été publié en 1996. En 2007, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) a été introduite et en 2016, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il avait adopté les recommandations de la DNUDPA. En juin 2015, le rapport de la Commission de vérité et réconciliation du Canada (CVR) a été publié; il présentait 94 appels à l'action. Le rapport de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées a été publié en 2019 et contient 231 appels à la justice. Ces rapports contiennent des recommandations et des directives relatives aux médias et à la radiodiffusion, ainsi qu'à l'éducation des équipes de direction et des employés non autochtones de toutes les entreprises sur l'histoire des peuples autochtones. Les participants ont exprimé l'importance d'étudier les obligations décrites dans ces documents-cadres et de saisir l'occasion d'inclure les obligations liées à la radiodiffusion lors de la création de la nouvelle politique en matière de radiodiffusion autochtone.

Il serait utile que le CRTC renforce l'exigence pour les radiodiffuseurs grand public de prendre un engagement envers les peuples autochtones en s'appuyant sur ces documents-cadres.

*« Vous ne pouvez pas réparer un pneu crevé en lui criant après, vous devez le changer. »
- Participant*

⁴¹ Il est important de noter que les séances de mobilisation ont eu lieu avant que des propositions de changements à la *Loi sur la radiodiffusion* soient introduites à l'automne 2020.

Annexe

Séances

Séance 1 – Québec

DATE : 28 juin 2019
LIEU : Hôtel Crowne Plaza – 2, rue Montcalm, Gatineau (Québec)

Séance 2 – Manitoba

DATE : 24 et 25 juin 2019
LIEU : Hôtel Best Western Plus Airport – 1715, avenue Wellington, Winnipeg (Manitoba)

Séance 3 – Québec

DATE : 30 septembre 2019
LIEU : Host Hotel – 1860, route 132, Kahnawake (Québec)

Séance 4 – Alberta

DATE : 17 et 18 octobre 2019
LIEU : River Cree Resort – 300, boul. Lapotac Est, Edmonton (Alberta)

Séance 5 – Ontario

DATE : 24 octobre 2019 (avant-midi)
LIEU : Salle Blue (3^e étage), TIFF Bell Lightbox – 350, rue King, Toronto (Ontario)
DATE : 24 octobre 2019 (après-midi)
LIEU : Salle Pier 9 (2^e étage), Westin Harbour Castle – 1, place Harbour, Toronto (Ontario)

Séance 6 – Nunavut

DATE : 15 novembre 2019
LIEU : Frobisher Inn – Astro Hill, Iqaluit (Nunavut)

Séance 7 – Yukon

DATE : 27 novembre 2019
LIEU : Centre culturel Kwanlin Dun, 1171, rue Front, Whitehorse (Yukon)

Séance 8 – Maritimes

DATE : 23 janvier 2020
LIEU : Mi'kmaw Native Friendship Centre – 2158, rue Gottingen, Halifax (Nouvelle-Écosse)

Séance 9 – Colombie-Britannique

DATE : 7 février 2020
LIEU : Vancouver Aboriginal Friendship Centre – 1607, rue Hastings, Vancouver, (Colombie-Britannique)

Séance 10 – Téléconférence de l'Ouest

DATE : 27 janvier 2020
LIEU : Téléconférence de l'Ouest

Séance 11 – Téléconférence de l'Est

DATE : 30 janvier 2020
LIEU : Téléconférence de l'Est

Séance 12 – Téléconférence en français

DATE : 4 février 2020
LIEU : Téléconférence nationale francophone

Participants (par organisation/industrie) :

899 KIC Country
Acteur/actrice
Festival de films Adam Beach
APTN
Arrow Radio 93.5
Artiste
Artiste indépendant
Artiste/entrepreneur
Ayik Radio/gestionnaire de station
Université Capilano
CBC
Ministère des Communautés, de la Culture et du Patrimoine de la Nouvelle-Écosse
CFA Law
Radio CFBI
CHON FM/Northern Native Broadcasting Yukon
CHYF.FM
Radio CJUC
CKAU
CKIQ/CKGC Northern Lights Entertainment
CKKI KIC Country
CKRK-FM
CKRK-FM K1037
CKRZ
CACM
Première Nation de Dakota Tipi
Première Nation des Déné Tha
Eagle Vision
Première Nation de Fort McKay
Grass Fire Productions
Great Pacific Media
Greasy Bannock Theatre Production
Hameau d'Ulukhaktok
Hawk Radio
IM4 Media Lab
Cinéaste indépendant
Journaliste/écrivain indépendant
Indigenous Filmmakers Association
Bureau des productions audiovisuelles autochtones
Inuit Broadcasting Corporation
Inuit Broadcasting Corporation
N.-O. Inuvialuit Communications Society
Isuma TV
James Bay Cree Communication Society
JBCCS/Eeyou Communications Network/Concordia
Jim Pattison Broadcast
Kassiwi Média
Koda Cree
Lichen Consulting
Manitoba Music
Maskwacis Hawk Radio
MCC
Première Nation de Membertou
Missinipi Broadcasting Corporation
Première Nation des Mississaugas de New Credit
Music Yukon
Musique Nomade
Naskapi Development Corporation Kawawachikamach
Naskapi Northern Wind Radio 89.9 Kawawachikamach
Réseau Native Communications Inc.
Native Communications Society/CKLB Radio
Société de développement cinématographique du Nunavut
Northern Native Broadcasting Yukon
Nuxalk Radio
Ogichidaa Arts
Artiste de la scène
Potlotek Communications
Province du Manitoba
Qwelxana.com
Radio Papanasi Unamen-shipu
Red Marrow Media
Rezolution Pictures Int'l Inc.
Sagkeeng Wolf FM
Festival de Sakihwe
Samson Cree Nation Hawk Radio
Première Nation de Sandy Bay
Savvy UnLtd
Shubie FM Radio (TV)
Société de communication Atikamekw – Montagnais
Stone Cold Production
Taiwan Indigenous TV
Taqut Productions
Taqramiut Nipingat Inc.
Téléfilm Canada
Telus Originals et Storyhive
Tribe Music
Twin Flames Music
Twwomenmultimedia.com
Union of British Columbia Performers
Métis Nation BC
Waskaganish Sibi Ayimuweyabi
Wemindji Telecommunications Association
Windspeaker Radio
Winnipeg Music Project/Manitoba Music
Wone Woman Works Ltd.
Écrivain/réalisateur